



Information réglementaire supplémentaire

Pour le quatrième trimestre clos le 31 octobre 2022

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :
Service des relations avec les investisseurs de la TD
416-308-9030
www.td.com/investor

Brooke Hales, VP, Relations avec les investisseurs (brooke.hales@td.com)
Lori Easterbrook, VPA, Relations avec les investisseurs (lori.easterbrook@td.com)

L'information contenue dans le présent document vise à aider le lecteur à comprendre les exigences de fonds propres du Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque »). Cette information doit être utilisée en complément du communiqué de presse sur les résultats, de la présentation à l'intention des investisseurs et du document *Information financière supplémentaire* du quatrième trimestre de 2022 de la Banque, ainsi que du rapport annuel 2022 de la Banque. Pour plus de renseignements sur la terminologie de Bâle et les acronymes utilisés dans les présentes, se reporter aux sections intitulées « Glossaire – Bâle » et « Acronymes » du présent document.

Présentation de l'information financière de la Banque

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board, qui sont les principes comptables généralement reconnus actuels, et désigne les résultats dressés selon les IFRS « comme présentés ». Certains montants comparatifs ont été révisés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Les informations présentées dans le document *Information réglementaire supplémentaire* sont préparées conformément aux lignes directrices sur les normes de fonds propres, sur les exigences de levier et sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). De plus, les informations à fournir sont préparées conformément aux lignes directrices sur les exigences de divulgation financière au titre du troisième pilier et sur les exigences de communication financière de la composition des fonds propres, du ratio de levier et de la TLAC.

Comme l'indique l'index sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier aux pages suivantes, les exigences de communication financière sont regroupées par sujet. Il convient de souligner que le risque de crédit regroupe les expositions au risque de crédit en excluant le risque de crédit de contrepartie (RCC) et en incluant les expositions sur les engagements utilisés et non utilisés ainsi que les autres expositions hors bilan, tandis que le RCC inclut les transactions assimilables aux prises en pension et les expositions sur dérivés. Le glossaire fournit des renseignements supplémentaires sur les éléments compris dans ces types d'expositions.

Le cas échéant, les actifs pondérés en fonction des risques présentés pour chacune des exigences tiennent compte du facteur scalaire de 6 % prescrit par le BSIF.

Table des matières

	Page		Page
Index			
Exigences de communication financière au titre du troisième pilier		NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	35 - 36
Situation des fonds propres – Bâle III (CC1)	1 - 3	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail	37 - 38
État de rapprochement des fonds propres réglementaires	4	NI – Actions selon l'approche de la pondération simple des risques (RC10)	39
Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (CC2)	5	Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)	40 - 41
Ratio de levier	6	Exigence de fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit (RVC) (RCC2)	42
Indicateurs clés – Exigences de TLAC (KM2)	7	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises	43 - 44
Composition de la TLAC (TLAC1)	8	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains	45 - 46
Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (TLAC3)	9	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques	47 - 48
Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (AP1)	10	Nature des sûretés pour l'exposition au RCC (RCC5)	49
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de crédit	11	Expositions sur dérivés de crédit (RCC6)	50
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de marché	12	Expositions sur les contreparties centrales (RCC8)	50
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque opérationnel	12	Dérivés – Notionnel	51 - 52
Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (LI1)	13	Dérivés – Exposition au risque de crédit	53
Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers (LI2)	14	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1)	54
Qualité de crédit des actifs (RC1)	15 - 16	Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)	55
Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (RC3)	17	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)	56 - 57
Expositions brutes au risque de crédit	18 - 20	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur (TITR4)	58 - 59
Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4)	21	Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée : paramètres réels et estimés	60
Approche standard – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5)	22	NI – Contrôle <i>ex-post</i> de la probabilité de défaillance (PD) par portefeuille – expositions autres que de détail (RC9)	61
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises	23 - 25	NI – Contrôle <i>ex-post</i> de la probabilité de défaillance (PD) par portefeuille – expositions de détail (RC9)	62
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains	26 - 27	Glossaire – Bâle	63
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques	28 - 29	Acronymes	64
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel	30 - 34		

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – En janvier 2015, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publié une norme concernant les exigences de communications financière au titre du troisième pilier (*Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – version révisée*). Cette norme révisée a pour but de corriger les problèmes soulevés pendant la crise financière et d’améliorer la comparabilité et la cohérence de l’information financière entre les banques et entre les instances de réglementation au moyen de tableaux harmonisés. De plus, en avril 2017, le BSIF a publié la ligne directrice Exigences de communication financière au titre du troisième pilier, qui est entrée en vigueur le 31 octobre 2018. Voici un index des exigences de communication financière aux termes du document du CBCB (et conformément aux exigences de la ligne directrice du BSIF) et de l’endroit où sont présentées les informations connexes dans le rapport aux actionnaires, le document *Information financière supplémentaire* (IFS) ou le document *Information réglementaire supplémentaire* (IRS) du quatrième trimestre de 2022. Les renseignements se trouvant sur le site Web de la TD, dans tout document IFS ou document IRS ne sont pas intégrés par renvoi, et ne devraient pas être considérés comme étant intégrés par renvoi, dans le rapport annuel, le rapport de gestion ou les états financiers consolidés de 2022.

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Fréquence	Page		
			IFS T4 2022	IRS T4 2022	Rapport annuel 2022
Vue d’ensemble de la gestion des risques	APA – Approche de la gestion des risques de la banque	Annuelle			16, 71-72, 78-93, 103, 122
	AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APF)	Trimestrielle		10	
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	Trimestrielle		13	
	LI2 – Principales sources d’écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers	Trimestrielle		14	
	LIA – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	Trimestrielle		14	
Composition des fonds propres et TLAC¹	CC1 – Composition des fonds propres réglementaires	Trimestrielle		1-3	
	CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	Trimestrielle		5	
	CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC admissibles ²	Trimestrielle			
	TLAC1 – composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle		8	
	TLAC2 – Entité de sous-groupe important – rang de créancier au niveau de l’entité juridique	s. o. ³	Ne s’applique pas à la TD.		
	TLAC3 – Entité de résolution – rang de créancier au niveau de l’entité juridique	Trimestrielle		9	
Ratio de levier	LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l’exposition aux fins du ratio de levier	Trimestrielle		6	
	LR2 – Ratio de levier : modèle de déclaration commun	Trimestrielle		6	
Risque de crédit	RCA – Informations générales sur le risque de crédit	Annuelle			86-91, 94-97
	RC1 – Qualité de crédit des actifs	Trimestrielle		15-16	
	RC2 – Variation des stocks de prêts et de titres de dette en défaut ⁴	Trimestrielle			
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs, de a) à d)	Annuelle			97, 163, 171, 198

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier (suite)		Page		
		Fréquence	IFS T4 2022	IRS T4 2022	Rapport annuel 2022
Risque de crédit	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – e) Ventilation des expositions par zone géographique, secteur et durée résiduelle ⁴	Trimestrielle		18-20	
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – f) Valeur des expositions dépréciées (d'après la définition comptable retenue par la banque) et provisions et passages en perte afférents par zone géographique, secteur et durée résiduelle	Trimestrielle	25-27, 29-31		
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – g) Analyse de l'ancienneté des expositions en souffrance ⁴	Trimestrielle			163, 198
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – h) Décomposition des expositions restructurées en expositions dépréciées et non dépréciées	Annuelle		15-16	
	RCC – Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Annuelle			98
	RC3 – Aperçu des techniques d'ARC	Trimestrielle		17	
	RCD – Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard (AS) pour le risque de crédit	Annuelle			97
	RC4 – AS – Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC	Trimestrielle		21	
	RC5 – AS – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	Trimestrielle		22	
	RCE – Informations qualitatives sur les modèles NI	Annuelle			88-91, 95-98, 108-109
	RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD)	Trimestrielle		23-38	
	RC7 – NI – Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques	s. o.	Incidence négligeable présentée à la note de bas de tableau 3 du RC3.		
	RC8 – États des flux d'APR pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI	Trimestrielle		11	
	RC9 – NI – Contrôle ex post de la PD par portefeuille	Annuelle		61-62	
	RC10 – NI – Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques	Trimestrielle		39	

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier (suite)	Fréquence	Page		
			IFS T4 2022	IRS T4 2022	Rapport annuel 2022
Risque de crédit de contrepartie	RCCA – Informations qualitatives sur le RCC	Annuelle			97-98, 115
	RCC1 – Analyse de l'exposition au RCC par approche	Trimestrielle		40-41	
	RCC2 – Exigence de fonds propres touchés par le RVC	Trimestrielle		42	
	RCC3 – Approche standard de l'exposition au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	s. o.			
	RCC4 – NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de PD	Trimestrielle		43-48	
	RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au RCC	Trimestrielle		49	
	RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit	Trimestrielle		50	
	RCC7 – États des flux d'APR pour les expositions au RCC selon la méthode des modèles internes (MMI)	s. o.	La TD n'emploie pas la MMI.		
	RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales	Trimestrielle		50	
Titrisation	TITRA – Informations qualitatives sur les expositions de titrisation	Annuelle			75-77, 99, 167, 200-202
	TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	Trimestrielle		54	
	TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	Trimestrielle		55	
	TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire	Trimestrielle		56-57	
	TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur	Trimestrielle		58-59	
Risque de marché ⁴	RMA – Informations qualitatives sur le risque de marché		La TD a reporté la présentation de ces renseignements, tel que l'autorise la ligne directrice au titre du troisième pilier du BSIF publiée en avril 2017.		
	RMB – Informations qualitatives sur les banques appliquant l'approche des modèles internes (AMI)				
	RM1 – Risque de marché selon l'approche standard				
	RM2 – États des flux d'APR pour les expositions au risque de marché selon l'AMI				
	RM3 – Valeur du portefeuille de négociation selon l'AMI				
	RM4 – Comparaison des estimations de VaR ⁵ par rapport aux gains ou pertes				

¹ Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC).

² L'information satisfaisant à l'exigence CCA est disponible à l'adresse suivante : <https://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/divulgarion-reglementaire/principaux-elements-du-capital/principaux-elements-du-capital.jsp>.

³ Sans objet.

⁴ Le document IFS et le rapport annuel ne traitant actuellement d'aucune exposition associée aux entités d'assurances déconsolidées, la présentation courante de l'information financière répond aux exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁵ Valeur à risque.

Situation des fonds propres – Bâle III (CC1)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Actions ordinaires majorées du surplus d'apport

Résultats non distribués

Cumul des autres éléments du résultat global

Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires²

Actions ordinaires et assimilées émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires)

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les ajustements réglementaires

Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Ajustements de valorisation prudentiels

Goodwill (net du passif d'impôt correspondant)

Immobilisations incorporelles (nettes du passif d'impôt correspondant)

Actifs d'impôt différé, excluant ceux qui résultent de différences temporaires

Réserve de couverture des flux de trésorerie

Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues

Plus-values de cessions sur opérations de titrisation

Profits et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur

Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (net du passif d'impôt correspondant)

Actions détenues en propre

Participations croisées sous forme d'actions ordinaires et assimilées

Participations non significatives de l'établissement dans les banques, entreprises d'assurance et autres entités financières, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)

Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)

Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10 %)

Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (montant supérieur au seuil de 10 %, net du passif d'impôt correspondant)

Montant dépassant le seuil de 15 %

Dont avoirs significatifs d'actions ordinaires d'établissements financiers

Dont charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires

Dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires

Autres déductions ou ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, tels que déterminés par le BSIF

Ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de catégorie 1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de catégorie 1 et des fonds propres complémentaires de catégorie 2 pour couvrir les déductions

Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues

Autres instruments de fonds propres de catégorie 1

Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital

Dont instruments classés comme capitaux propres selon les normes comptables applicables

Dont instruments classés comme passifs selon les normes comptables applicables

Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres instruments de la catégorie 1

Autres instruments de catégorie 1 émis par des filiales et détenus par des tiers

Dont instruments émis par des filiales et destinés à être éliminés

Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires

Ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1

Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 détenus en propre

Participations croisées sous forme d'autres éléments de catégorie 1

Participations non significatives de l'établissement dans les banques, entreprises d'assurance et autres entités financières, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)

Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles

Autres déductions appliquées aux fonds propres de catégorie 1, tels que déterminés par le BSIF

Dont hypothèques inversées

Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de catégorie 1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de catégorie 2 pour couvrir les déductions

Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1

Autres éléments de fonds propres de catégorie 1

Fonds propres de catégorie 1

Fonds propres de catégorie 1 sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues n'ont pas été appliquées

N° de ligne	2022					2021	Renvois ¹
	T4	T3	T2	T1	T4		
1	24 449	\$ 23 807	\$ 23 036	\$ 23 128	\$ 23 086	A1+A2+B C D	
2	73 698	69 090	67 046	65 621	63 944		
3	1 988	2 359	2 791	7 532	7 097		
4	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—		
5	—	—	—	—	—	E1-E2 F1-F2 G H I J K1-K2 	

¹ Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 5).

² Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires.

Situation des fonds propres – Bâle III (CC1) (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

Instruments de fonds propres de catégorie 2 et provisions

Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital

Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de la catégorie 2

Instruments de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tiers

Dont instruments émis par des filiales qui seront progressivement éliminés

Provisions collectives

Fonds propres de catégorie 2 avant les ajustements réglementaires

Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2

Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre

Participations croisées sous forme d'instruments de catégorie 2 et d'autres instruments admissibles à la TLAC

Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières

et autres instruments admissibles à la TLAC émis par des banques d'importance systémique mondiale (BISM) et des banques d'importance systémique intérieure (BISI) canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10 %)

Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5 % mais qui ne satisfait plus les conditions

Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières et autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire

Autres déductions appliquées aux fonds propres de catégorie 2

Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2

Fonds propres de catégorie 2

Total des fonds propres

Total des fonds propres sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues

Total des actifs pondérés en fonction des risques

Ratios de fonds propres

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues

Ratio de fonds propres de catégorie 1

Ratio de fonds propres de catégorie 1 sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues

Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Ratio du total des fonds propres sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues

Réserve (exigence minimale de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires + réserve de conservation des

fonds propres + réserve applicable aux BISM + réserve applicable aux BISI en pourcentage des actifs pondérés

en fonction des risques)²⁻³

Dont la réserve de conservation des fonds propres

Dont la réserve contracyclique spécifique à la banque⁴

Dont la réserve applicable aux BISM⁵

Dont la réserve applicable aux BISI

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer des réserves

(en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Cible du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable

aux BISI (le cas échéant))⁶

Ratio cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Ratio cible des fonds propres de catégorie 1

Ratio cible du total des fonds propres

¹ Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 5).

² La cible minimale à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les réserves est de 4,5 %.

³ Le Conseil de stabilité financière (CSF), en consultation avec le CBCB et les autorités nationales, a dressé la liste des BISM de 2021 en s'appuyant sur les données de la fin de l'exercice 2020. Le 22 novembre 2019, la Banque a été identifiée comme faisant partie des BISM.

⁴ Le supplément à l'égard de la réserve anticyclique est en vigueur.

⁵ Les BISI sont assujetties à un supplément de fonds propres sous forme d'actions ordinaires.

⁶ Reflète les cibles du premier pilier et ne tient pas compte de la réserve pour stabilité intérieure du deuxième pilier. À compter du 31 octobre 2021, la réserve s'établit à 2,5 %.

N° de ligne	2022				2021	Renvois ¹
	T4	T3	T2	T1	T4	
46	11 090 \$	11 067 \$	11 051 \$	11 104 \$	11 030 \$	S
47	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	120	
48	—	—	—	—	—	
49	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	
50	2 018	1 965	1 964	2 113	1 665	T
51	13 108	13 032	13 015	13 217	12 815	
52	—	—	—	—	(8)	
53	—	—	—	—	—	
54	(161)	(272)	(303)	(372)	(308)	U
54a	(57)	(152)	(100)	(153)	(68)	V
55	(160)	(160)	(160)	(160)	(160)	W
56	—	—	—	—	—	
57	(378)	(584)	(563)	(685)	(544)	
58	12 730	12 448	12 452	12 532	12 271	
59	107 175	93 182	90 271	89 388	87 987	
59a	107 175	93 182	90 271	89 388	87 987	
60	517 048 \$	495 706 \$	488 991 \$	470 852 \$	460 270 \$	
61	16,2 %	14,9 %	14,7 %	15,2 %	15,2 %	
61a	16,1	14,9	14,6	15,1	15,0	
62	18,3	16,3	15,9	16,3	16,5	
62a	18,2	16,2	15,8	16,2	16,3	
63	20,7	18,8	18,5	19,0	19,1	
63a	20,7	18,8	18,5	19,0	19,1	
64	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	
65	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	
66	—	—	—	—	—	
67	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	
67a	—	—	—	—	—	
68	16,2	14,9	14,7	15,2	15,2	
69	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	
70	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	
71	11,5	11,5	11,5	11,5	11,5	

Situation des fonds propres – Bâle III (CC1) (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)

Participations non significatives dans les fonds propres et autres instruments admissibles à la TLAC d'autres entités financières

Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières

Droits de gestion de prêts hypothécaires (nets du passif d'impôt correspondant)

Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets du passif d'impôt correspondant)

Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2

Provisions admissibles à l'inclusion dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)

Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche standard

Provisions admissibles à l'inclusion dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)

Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche fondée sur les notations internes

Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)

Plafond en vigueur sur les instruments de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires qui seront éliminés progressivement

Montants exclus des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)

Plafond en vigueur sur les autres instruments de catégorie 1 qui seront éliminés progressivement

Montants exclus des autres instruments de catégorie 1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)

Plafond en vigueur sur les instruments de catégorie 2 qui seront éliminés progressivement

Montants exclus des instruments de catégorie 2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)

Ratio de fonds propres d'importantes filiales bancaires

TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.)⁷

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

La Société d'hypothèque TD

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

N° de ligne	2022								2021
	T4		T3		T2		T1		T4
72	8 510	\$	7 704	\$	7 535	\$	7 606	\$	7 442
73	2 070		2 218		2 113		2 232		2 055
74	104		101		101		93		87
75	1 140		1 646		2 927		1 631		327
76	300		283		274		269		280
77	247		238		229		210		210
78	2 182		2 066		2 071		2 285		2 408
79	2 182		2 066		2 071		2 285		2 277
80	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		—
81	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		—
82	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		675
83	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		—
84	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		876
85	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		—
86	17,7	%	17,4	%	17,9	%	18,1	%	18,0
87	17,7		17,4		17,9		18,1		18,0
88	18,8		18,5		19,0		19,3		19,3
89	42,5		41,3		40,9		40,5		40,1
90	42,5		41,3		40,9		40,5		40,1
91	42,5		41,3		40,9		40,5		40,3

⁷ TD Bank, N.A. présente séparément ses fonds propres réglementaires à l'Office of the Comptroller of the Currency à la fin de chaque trimestre de l'année civile.

État de rapprochement des fonds propres réglementaires¹

(en millions de dollars)

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Solde au début de la période
Nouvelles émissions de fonds propres
Fonds propres rachetés ²
Dividendes bruts (déductions)
Actions émises en remplacement des dividendes (ajout)
Profit attribuable aux actionnaires de la société mère ³
Suppression de l'écart de taux propre à la Banque (après impôt)
Variations des autres éléments du résultat global
Écarts de conversion
Placements disponibles à la vente
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Autres
Goodwill et autres immobilisations incorporelles (déduction, montant net du passif d'impôt correspondant)
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires
Actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future (à l'exclusion de ceux qui découlent des différences temporaires)
Ajustements de l'évaluation prudentielle
Autres
Solde à la fin de la période

Autres éléments de fonds propres de catégorie 1

Solde au début de la période
Nouvelles émissions d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles
Fonds propres rachetés
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires
Solde à la fin de la période
Total des fonds propres de catégorie 1

Fonds propres de catégorie 2

Solde au début de la période
Nouvelles émissions d'éléments de fonds propres de catégorie 2 admissibles
Fonds propres rachetés
Ajustements relatifs à l'amortissement
Provision collective autorisée
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires
Solde à la fin de la période
Total des fonds propres réglementaires

N° de ligne	2022				2021
	T4	T3	T2	T1	T4
1	73 975 \$	71 866 \$	71 523 \$	69 937 \$	67 262 \$
2	23	7	14	76	19
3	—	—	(1 431)	(764)	—
4	(1 720)	(1 647)	(1 669)	(1 665)	(1 500)
5	596	610	114	122	102
6	6 671	3 214	3 811	3 733	3 781
7	(154)	(83)	(123)	(18)	(34)
8	4 335	(111)	1 003	1 591	(469)
9	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
10	(209)	97	(458)	(153)	(46)
11	(688)	(754)	(1 855)	(433)	(191)
12	(1 037)	(7)	(50)	(399)	128
13	19	(1)	—	(1)	22
14	—	—	—	—	—
15	1 860	784	987	(503)	863
16	83 671	73 975	71 866	71 523	69 937
17	6 759	5 953	5 333	5 779	6 777
18	3 903	800	850	—	—
19	—	—	—	(450)	(1 000)
20	112	6	(230)	4	2
21	10 774	6 759	5 953	5 333	5 779
22	94 445	80 734	77 819	76 856	75 716
23	12 448	12 452	12 532	12 271	12 162
24	—	—	—	—	—
25	—	—	—	—	—
26	—	—	—	—	—
27	53	1	(149)	448	96
28	229	(5)	69	(187)	13
29	12 730	12 448	12 452	12 532	12 271
30	107 175 \$	93 182 \$	90 271 \$	89 388 \$	87 987 \$

¹ L'état de rapprochement se fonde sur les règles applicables et en vigueur à la fin de la période.

² Représentent l'incidence des actions rachetées aux fins d'annulation.

³ Le profit attribuable aux actionnaires de la société mère concorde avec l'état du résultat.

Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (CC2)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

Trésorerie et montants à recevoir de banques
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net
Dérivés
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Participations non significatives dans des institutions financières (excluant Schwab)
Participations non significatives dépassant les seuils réglementaires – fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires
Participations non significatives dépassant les seuils réglementaires – autres éléments de fonds propres de catégorie 1
Participations non significatives dépassant les seuils réglementaires – fonds propres de catégorie 2
Participations non significatives anciennement destinées au seuil de 5 % mais qui ne satisfont plus aux conditions
Participations non significatives de dépassant pas les seuils réglementaires
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances
Valeurs mobilières prises en pension
Prêts
Provision pour pertes sur prêts
Provision admissible comprise dans les fonds propres réglementaires de catégorie 2
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues
Dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires
Autres
Participation dans Schwab
Participations non significatives dépassant les seuils réglementaires
Participations non significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires
Goodwill
Autres immobilisations incorporelles
Autres immobilisations incorporelles (droits de gestion de prêts hypothécaires)
Actifs d'impôt différé
Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires
Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes d'exploitation
Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes d'exploitation
Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé 4
Participations significatives dans des institutions financières
Participations significatives dépassant les seuils réglementaires
Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires
Prestations des régimes de retraite à prestations définies
Autres actifs
TOTAL DE L'ACTIF
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES
Dépôts détenus à des fins de transaction
Dérivés
Passifs de titrisation à la juste valeur
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Dépôts
Autres
Passifs d'impôt différé
Goodwill
Immobilisations incorporelles (excluant les droits de gestion de prêts hypothécaires)
Actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies
Autres passifs d'impôt différé (couvertures de flux de trésorerie et autres passifs d'impôt différé)
Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé 4
Profits et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur
Autres passifs
Billets et débiteures subordonnés
Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement
Amortissement des débiteures à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires
Billets subordonnés non admissibles à titre des fonds propres réglementaires
Passif
Actions ordinaires
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement
Actions privilégiées non admissibles à titre de fonds propres réglementaires
Actions autodétenues – ordinaires
Actions autodétenues – privilégiées
Actions autodétenues – actions privilégiées qui comprennent des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)
Surplus d'apport
Surplus d'apport – actions ordinaires
Surplus d'apport – actions privilégiées
Résultats non distribués
Cumul des autres éléments du résultat global
Couvertures de flux de trésorerie nécessitant une décomptabilisation
Cumul des autres éléments du résultat global net inclus à titre de fonds propres
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES

N° de ligne	2022				Renvois ³
	T4				
	Bilan ¹	Dans le périmètre de la consolidation réglementaire ²			
1	8 556 \$	\$	8 548 \$		
2	137 294		137 160		
3	143 726		143 726		
4	10 946		10 370		
5	103 873		103 872		
6	5 039		1 663		
7	69 675		66 572		
8					
9		73		L1	
10		124		Q	
11		161		U	
12		57		V	
13		1 720			
14	342 774		342 733		
15	160 167		160 167		
16	837 475		837 475		
17	(6 432)		(6 432)		
18		(2 018)		T	
19		—		I	
20		(411)		M	
21		(4 003)			
22	104 435		101 801		
23					
24		1 355		L2	
25		6 733			
26		17 656		E1	
27		2 199		F1	
28		104			
29					
30		83		G	
31		1 140			
32		1 473			
33		(575)			
34					
35		—			
36		70			
37		1 406		K1	
38		70 157			
39	1 917 528		1 907 655		
40					
41	23 805		23 805		
42	91 133		91 133		
43	12 612		12 612		
44	162 786		162 786		
45	1 229 970		1 229 970		
46	274 549		264 676		
47					
48		158		E2	
49		99		F2	
50		368		K2	
51		186			
52		(575)			
53		502		J	
54		263 938			
55	11 290		11 290		
56		11 090		S	
57					
58		200			
59	1 806 145		1 796 272		
60	24 363		24 363	A1	
61	11 253		11 253		
62		11 253		N	
63					
64	(91)		(91)	A2	
65	(7)		(7)		
66		(7)		O	
67	179		179		
68		177		B	
69		2		P	
70	73 698		73 698	C	
71	1 988		1 988	D	
72		(5 783)		H	
73		7 771			
74	1 917 528 \$		1 907 655 \$		

1 D'après le bilan à la page 14 du document *Information financière supplémentaire*.

2 Les entités juridiques exclues du périmètre de la consolidation réglementaire comprennent les filiales d'assurance Meloche Monnex inc. (consolidée), TD Compagnie d'assurance-vie et TD Reinsurance (Barbados) Inc. Le total des actifs de ces filiales inclus dans la Banque consolidée s'élève à 9,9 milliards de dollars et le total de leurs capitaux propres se chiffre à 2,5 milliards de dollars, desquels 350 millions de dollars sont déduits des autres instruments de fonds propres de catégorie 1 et 160 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 2. Les renvois (R, W) se rapportent à la page Situation des fonds propres – Bâle III (pages 1 et 2).

3 Renvois à la période considérée aux pages Situation des fonds propres – Bâle III (pages 1 à 3).

4 Cet ajustement est lié aux actifs et passifs d'impôt différé présentés au montant net aux fins comptables.

Ratio de levier

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

Comparaison sommaire des actifs comptables et de la mesure de l'exposition du ratio de levier (LR1)

Actif consolidé total selon les états financiers publiés

Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidées à des fins comptables, mais hors du périmètre de la consolidation réglementaire

Ajustements pour les expositions de titrisation qui répondent aux exigences opérationnelles pour la reconnaissance du transfert de risque

Ajustements pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure d'exposition du ratio de levier

Ajustements pour instruments financiers dérivés

Ajustement pour cessions temporaires de titres (CTT)

Ajustement pour postes hors bilan (montants en équivalent-crédit)

Autres ajustements

Exposition du ratio de levier

Modèle de divulgation commun du ratio de levier (LR2)

Expositions au bilan

Postes au bilan (à l'exception des dérivés, des CTT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais comprenant les garanties)

Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable

Déductions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés

Moins : Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1

Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des CTT)

Expositions sur dérivés

Coût de remplacement lié à toutes les opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces)

Majorations pour exposition potentielle future liée à toutes les opérations sur dérivés

Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CC) sur les expositions compensées de client

Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits

Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits

Total des expositions sur dérivés

Expositions sur cessions temporaires de titres

Actifs bruts liés aux CTT, tels qu'ils figurent au bilan (sans prise en compte de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente

Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts de CTT

Exposition au risque de contrepartie pour les CTT

Exposition sur opérations à titre de mandataire

Total des expositions sur cessions temporaires de titres

Autres expositions hors bilan

Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut

Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit

Postes hors bilan

Fonds propres sur les expositions totales

Fonds propres de catégorie 1 – Méthode « tout compris » (ligne 45 à la page 1)

Fonds propres de catégorie 1 sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues

Total des expositions (somme des lignes 14, 20, 25 et 28) – Méthode « tout compris »

Ratio de levier

Ratio de levier sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues

N° de
ligne

	2022				2021	Modèle du BSIF
	T4	T3	T2	T1	T4	

1	1 917 528	\$	1 840 811	\$	1 825 276	\$	1 778 588	\$	1 728 672	\$	1
2	(7 713)		(7 516)		(7 350)		(7 494)		(7 301)		2
3	(959)		(1 228)		(1 228)		(1 228)		(1 228)		3
4	—		—		—		—		—		4
5	(12 822)		(4 257)		(21 166)		14 469		8 307		5
6	(18 349)		(8 718)		(16 875)		(21 237)		(25 741)		6
7	200 941		189 121		188 252		183 156		178 892		7
8	(144 894)		(142 809)		(138 747)		(180 923)		(294 879)		8
9	1 933 732	\$	1 865 404	\$	1 828 162	\$	1 765 331	\$	1 586 722	\$	9
10	1 516 770	\$	1 473 949	\$	1 429 075	\$	1 393 966	\$	1 228 805	\$	1
11	—		—		—		—		—		2
12	(11 552)		(10 506)		(12 658)		(8 301)		(9 652)		3
13	(16 848)		(21 848)		(21 663)		(25 361)		(25 249)		4
14	1 488 370		1 441 595		1 394 754		1 360 304		1 193 904		5
15	41 542		30 804		34 722		21 368		20 566		6
16	54 534		49 897		53 961		54 355		50 515		7
17	—		—		—		—		—		8
18	7 816		2 721		2 770		3 736		2 964		9
19	(1 289)		(1 292)		(1 160)		(2 170)		(1 662)		10
20	102 603		82 130		90 293		77 289		72 383		11
21	160 167		161 275		171 738		165 818		167 284		12
22	(22 464)		(12 611)		(21 823)		(25 456)		(29 384)		13
23	4 115		3 894		4 948		4 220		3 643		14
24	—		—		—		—		—		15
25	141 818		152 558		154 863		144 582		141 543		16
26	697 807		663 218		661 594		639 432		629 117		17
27	(496 866)		(474 097)		(473 342)		(456 276)		(450 225)		18
28	200 941		189 121		188 252		183 156		178 892		19
29	94 445		80 734		77 819		76 856		75 716		20
30	94 034		80 395		77 483		76 474		74 894		20a
31	1 933 732	\$	1 865 404	\$	1 828 162	\$	1 765 331	\$	1 586 722	\$	21
32	4,9	%	4,3	%	4,3	%	4,4	%	4,8	%	22
33	4,9		4,3		4,2		4,3		4,7		22a

Indicateurs clés – Exigences de TLAC (KM2)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Groupe de résolution 1

Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible

*TLAC disponible sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues*¹

Total des actifs pondérés en fonction des risques au niveau du groupe de résolution

Ratio TLAC : TLAC en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques (ligne 1 / ligne 2) (%)

*Ratio TLAC : TLAC en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques disponible sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues (ligne 1a / ligne 2) (%)*¹

Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution

Ratio de levier TLAC : TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4) (%)

*Ratio de levier TLAC : TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues (ligne 1a / ligne 4) (%)*¹

L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du CSF sur la TLAC s'applique-t-elle?

L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du CSF sur la TLAC s'applique-t-elle?

Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée (%)

N° de ligne	2022				2021
	T4	T3	T2	T1	T4
1	181 871 \$	158 390 \$	148 567 \$	134 606 \$	130 380 \$
1a	181 871	158 390	148 567	134 606	130 380
2	517 048	495 706	488 991	470 852	460 270
3	35,2 %	32,0 %	30,4 %	28,6 %	28,3 %
3a	35,2	32,0	30,4	28,6	28,3
4	1 933 732 \$	1 865 404 \$	1 828 162 \$	1 765 331 \$	1 586 722 \$
5	9,4 %	8,5 %	8,1 %	7,6 %	8,2 %
5a	9,4	8,5	8,1	7,6	8,2
6a	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
6b	Non	Non	Non	Non	Non
6c	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.

¹ Comprend les dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues prévues par le BSIF comme il a été annoncé le 27 mars 2020. Les lignes 1a, 3a et 5a tiennent compte de la TLAC disponible sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues.

Composition de la TLAC (TLAC1)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires et ajustements

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Autres éléments de catégorie 1 (AT1) avant ajustements de TLAC

AT1 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tiers

Autres ajustements

Autres instruments de catégorie 1 admissibles aux termes du dispositif de la TLAC (somme des lignes 2 à 4)

Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements de TLAC

Fraction amortie des instruments de catégorie 2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an

Fonds propres de catégorie 2 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tiers

Autres ajustements

Instruments de catégorie 2 admissibles aux termes du dispositif de la TLAC (somme des lignes 6 à 9)

TLAC liée aux fonds propres réglementaires (somme des lignes 1, 5 et 10)

Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires

Instruments de TLAC externe émis directement par les banques et subordonnés à des passifs exclus

Instruments de TLAC externe émis directement par les banques et non subordonnés à des passifs exclus mais

satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités sur la TLAC

Dont montant admissible en tant que TLAC après application des plafonnements

Instruments de TLAC externe émis par des véhicules de financement avant le 1^{er} janvier 2022

Engagements admissibles ex-ante visant à recapitaliser un BISM en résolution

TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements (somme des lignes 12, 13, 15 et 16)

Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires : ajustements

TLAC avant déductions (somme des lignes 11 et 17)

Déductions des expositions entre des groupes de résolution à MPE correspondant à des éléments

admissibles à la TLAC (non applicables aux BISM et BISI à SPE)¹

Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC

Autres ajustements de TLAC

TLAC disponible après déductions (somme des lignes 18 à 21)

Actifs pondérés en fonction des risques et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC

Total des actifs pondérés en fonction des risques ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC

Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier

Ratios TLAC et réserves de fonds propres

Ratio TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC) (ligne 22 / ligne 23)

Ratio de levier TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier) (ligne 22 / ligne 24)

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution²

Réserve spécifique à l'établissement (réserve de conservation des fonds propres + réserve

contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Dont la réserve de conservation des fonds propres

Dont la réserve contracyclique spécifique à la banque

Dont la réserve applicable aux BISI/BISM

N° de ligne	2022								2021	
	T4		T3		T2		T1		T4	
1	83 671	\$	73 975	\$	71 866	\$	71 523	\$	69 937	\$
2	10 774		6 759		5 953		5 333		5 779	
3	—		—		—		—		—	
4	—		—		—		—		—	
5	10 774		6 759		5 953		5 333		5 779	
6	12 730		12 448		12 452		12 532		12 271	
7	—		—		—		—		80	
8	—		—		—		—		—	
9	—		—		—		—		—	
10	12 730		12 448		12 452		12 532		12 351	
11	107 175		93 182		90 271		89 388		88 067	
12	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	
13	75 306		65 405		58 464		45 665		42 541	
14	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	
15	—		—		—		—		—	
16	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	
17	75 306		65 405		58 464		45 665		42 541	
18	182 481		158 587		148 735		135 053		130 608	
19	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	
20	(610)		(197)		(168)		(447)		(228)	
21	—		—		—		—		—	
22	181 871		158 390		148 567		134 606		130 380	
23	517 048		495 706		488 991		470 852		460 270	
24	1 933 732		1 865 404		1 828 162		1 765 331		1 586 722	
25	35,2	%	32,0	%	30,4	%	28,6	%	28,3	%
26	9,4		8,5		8,1		7,6		8,2	
27	11,7		10,3		9,9		9,9		s. o.	
28	3,5	%	3,5	%	3,5	%	3,5	%	3,5	%
29	2,5		2,5		2,5		2,5		2,5	
30	—		—		—		—		—	
31	1,0		1,0		1,0		1,0		1,0	

¹ Points d'entrée multiples (MPE), point d'entrée unique (SPE).

² Applicable à compter du premier trimestre de 2022.

Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (TLAC3)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2022 T4						2022 T3					
			Rang de créancier						Rang de créancier					
			1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5
			(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)			(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)		
			Actions ordinaires	Actions privilégiées et notes associées aux éléments de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance assujettis à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme	Actions ordinaires	Actions privilégiées et notes associées aux éléments de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance assujettis à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme
Description du rang du créancier (texte libre)		1												
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit		2	24 363	11 253	11 492	88 874	–	135 982	23 744	7 350	11 370	76 146	–	118 610
Sous-groupe de la ligne 2 correspondant aux passifs exclus		3	100	7	275	13 194	–	13 576	104	16	222	10 405	–	10 747
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)		4	24 263	11 246	11 217	75 680	–	122 406	23 640	7 334	11 148	65 741	–	107 863
Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC		5	24 263	11 246	11 217	75 680	–	122 406	23 640	7 334	11 148	65 741	–	107 863
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans		6	–	–	–	18 400	–	18 400	–	–	–	14 739	–	14 739
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans		7	–	–	–	43 321	–	43 321	–	–	–	39 048	–	39 048
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans		8	–	–	11 217	13 939	–	25 156	–	–	11 148	11 935	–	23 083
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels		9	–	–	–	20	–	20	–	–	–	19	–	19
Sous-groupe de la ligne 5 correspondant aux titres perpétuels		10	24 263	11 246	–	–	–	35 509	23 640	7 334	–	–	–	30 974
			2022 T2						2022 T1					
			Rang de créancier						Rang de créancier					
			1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5
			(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)			(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)		
			Actions ordinaires	Actions privilégiées et notes associées aux éléments de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance assujettis à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme	Actions ordinaires	Actions privilégiées et notes associées aux éléments de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance assujettis à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme
Description du rang du créancier (texte libre)		11												
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit		12	23 127	6 550	11 373	65 080	–	106 130	23 170	5 700	11 355	51 613	–	91 838
Sous-groupe de la ligne 12 correspondant aux passifs exclus		13	253	13	230	6 228	–	6 724	193	6	222	6 247	–	6 668
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 12 moins ligne 13)		14	22 874	6 537	11 143	58 852	–	99 406	22 977	5 694	11 133	45 366	–	85 170
Sous-groupe de la ligne 14 potentiellement admissible en tant que TLAC		15	22 874	6 537	11 143	58 852	–	99 406	22 977	5 694	11 133	45 366	–	85 170
Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans		16	–	–	–	16 126	–	16 126	–	–	–	6 138	–	6 138
Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans		17	–	–	–	33 264	–	33 264	–	–	–	33 761	–	33 761
Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans		18	–	–	11 143	9 443	–	20 586	–	–	11 133	5 448	–	16 581
Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels		19	–	–	–	19	–	19	–	–	–	19	–	19
Sous-groupe de la ligne 15 correspondant aux titres perpétuels		20	22 874	6 537	–	–	–	29 411	22 977	5 694	–	–	–	28 671
			2021 T4											
			Rang de créancier											
			1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5						
			(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)								
			Actions ordinaires	Actions privilégiées et notes associées aux éléments de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance assujettis à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme						
Description du rang du créancier (texte libre)		21												
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit		22	23 066	5 700	11 304	43 174	–	83 244						
Sous-groupe de la ligne 22 correspondant aux passifs exclus		23	187	10	139	778	–	1 114						
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 22 moins ligne 23)		24	22 879	5 690	11 165	42 396	–	82 130						
Sous-groupe de la ligne 24 potentiellement admissible en tant que TLAC		25	22 879	5 690	11 165	42 396	–	82 130						
Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans		26	–	–	–	11 284	–	11 284						
Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans		27	–	–	120	26 467	–	26 587						
Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans		28	–	–	9 295	4 626	–	13 921						
Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels		29	–	–	1 750	19	–	1 769						
Sous-groupe de la ligne 25 correspondant aux titres perpétuels		30	22 879	5 690	–	–	–	28 569						

¹ Conformément au régime de recapitalisation interne des banques canadiennes, les titres de créance assujettis à la recapitalisation interne sont subordonnés aux autres passifs. Selon le régime de recapitalisation interne, les titres de créance assujettis à la recapitalisation interne, lesquels sont d'ordinaire de rang égal avec les autres passifs en liquidation, sont assujettis à une conversion au titre des pouvoirs de résolution, tandis que les autres passifs ne sont pas assujettis à une telle conversion.

² Conformément aux exigences du BSIF, cette colonne n'a pas besoin d'être remplie à l'heure actuelle.

Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (AP1)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	Actifs pondérés en fonction des risques ¹					Exigences de fonds propres minimums ²					Modèle du BSIF									
2022					2021	2022				2021												
T4	T3		T2	T1		T4	T4	T3	T2	T1	T4											
Risque de crédit, compte non tenu du risque de crédit de contrepartie (RCC)	1	357 448	\$	334 196	\$	324 716	\$	315 381	\$	312 514	\$	28 596	\$	26 736	\$	25 977	\$	25 230	\$	25 001	\$	1
Dont l'approche standard (AS) ³	2	33 157		31 386		30 321		29 267		30 897		2 653		2 511		2 426		2 341		2 472		2
Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI)	3	324 291		302 810		294 395		286 114		281 617		25 943		24 225		23 551		22 889		22 529		3
Risque de crédit de contrepartie	4	19 151		19 322		18 301		18 323		19 280		1 532		1 546		1 464		1 466		1 542		4
Dont l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC)	5	8 685		8 694		8 348		8 261		8 467		695		696		668		661		677		5
Dont la méthode d'exposition courante	6	—		—		—		—		—		—		—		—		—		—		s. o.
Dont la méthode des modèles internes (MMI)	7	—		—		—		—		—		—		—		—		—		—		6
Dont les autres RCC ⁴	8	10 466		10 628		9 953		10 062		10 813		837		850		796		805		865		s. o.
Positions en actions détenues dans le portefeuille bancaire selon l'approche des marchés	9	24 851		26 781		30 497		29 852		29 354		1 988		2 142		2 440		2 388		2 348		7
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche par transparence	10	1 876		1 821		1 609		1 841		2 070		150		145		129		147		166		8
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	11	383		361		343		306		116		31		29		27		25		9		9
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche de repli	12	1 044		850		765		682		571		84		68		61		55		46		10
Risque de règlement	13	98		33		78		39		62		8		3		6		3		5		11
Expositions de titrisation du portefeuille bancaire	14	17 205		15 088		14 063		13 017		12 222		1 376		1 207		1 125		1 041		978		12
Dont celles faisant l'objet de droit acquis	15	—		—		—		—		—		—		—		—		—		—		12a
Dont l'approche de la titrisation fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)	16	1 015		659		695		722		720		81		52		56		58		58		13
Dont l'approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), y compris l'approche fondée sur les évaluations internes (EI)	17	16 050		14 297		13 236		12 129		11 474		1 284		1 144		1 059		970		918		14
Dont l'approche standard de la titrisation (SEC-SA)	18	140		132		132		166		28		11		11		10		13		2		15
Risque de marché	19	22 913		24 599		23 522		19 890		17 045		1 833		1 968		1 882		1 592		1 364		16
Dont l'approche standard (AS)	20	2 289		2 889		3 088		2 470		2 730		183		231		247		198		219		17
Dont les approches des modèles internes (AMI)	21	20 624		21 710		20 434		17 420		14 315		1 650		1 737		1 635		1 394		1 145		18
Risque opérationnel	22	63 795		62 744		62 246		61 630		60 864		5 104		5 020		4 980		4 930		4 869		19
Dont l'approche indicateur de base	23	—		—		—		—		—		—		—		—		—		—		20
Dont l'approche standard	24	63 795		62 744		62 246		61 630		60 864		5 104		5 020		4 980		4 930		4 869		21
Dont l'approche de mesure avancée	25	—		—		—		—		—		—		—		—		—		—		22
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)	26	8 284		9 911		12 851		9 891		6 172		663		792		1 028		791		494		23
Ajustement du plancher	27	—		—		—		—		—		—		—		—		—		—		24
Total (somme des lignes 1, 4, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 19, 22, 26 et 27)	28	517 048	\$	495 706	\$	488 991	\$	470 852	\$	460 270	\$	41 365	\$	39 656	\$	39 119	\$	37 668	\$	36 822	\$	25

¹ Le cas échéant, les actifs pondérés en fonction des risques tiennent compte d'un facteur scalaire de 6 %.

² L'exigence minimale correspond à 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

³ Tient compte d'autres actifs et de titres de capitaux propres assujettis à la pondération en fonction des risques prescrite par la réglementation.

⁴ Tiennent compte des contreparties centrales admissibles (CC admissibles), du RVC et des transactions assimilables aux pensions.

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de crédit

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne		2022				2022			
		T4				T3			
		Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI	Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI
1	Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	389 041 \$	302 810 \$	19 322 \$	10 998 \$	384 922 \$	294 395 \$	18 301 \$	10 273 \$
2	Montant des actifs ⁴	5 456	7 771	(1 345)	(323)	8 814	11 044	1 162	915
3	Qualité des actifs ⁵	1 955	1 955	424	151	(3 221)	(3 221)	—	(115)
4	Mise à jour des modèles ⁶	685	685	—	—	907	907	—	—
5	Méthode et politique ⁷	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Acquisitions et cessions	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Variations des taux de change ⁸	14 991	11 070	750	397	(398)	(315)	(141)	(75)
8	Autres ⁹	(939)	—	—	—	(1 983)	—	—	—
9	Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	411 189 \$	324 291 \$	19 151 \$	11 223 \$	389 041 \$	302 810 \$	19 322 \$	10 998 \$
2022						2022			
T2						T1			
		Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI	Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI
10	Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	371 009 \$	286 114 \$	18 323 \$	10 385 \$	363 081 \$	281 617 \$	19 280 \$	11 158 \$
11	Montant des actifs ⁴	9 088	7 426	655	26	7 238	6 209	(1 140)	(912)
12	Qualité des actifs ⁵	(659)	(659)	(629)	(118)	(9 143)	(8 785)	(91)	(18)
13	Mise à jour des modèles ⁶	—	—	—	—	1 782	2 622	—	—
14	Méthode et politique ⁷	—	—	—	—	—	—	—	—
15	Acquisitions et cessions	—	—	—	—	—	—	—	—
16	Variations des taux de change ⁸	2 082	1 514	(48)	(20)	5 829	4 451	274	157
17	Autres ⁹	3 402	—	—	—	2 222	—	—	—
18	Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	384 922 \$	294 395 \$	18 301 \$	10 273 \$	371 009 \$	286 114 \$	18 323 \$	10 385 \$
2021									
T4									
		Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI				
19	Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	368 634 \$	288 208 \$	20 097 \$	11 025 \$				
20	Montant des actifs ⁴	2 457	528	(60)	470				
21	Qualité des actifs ⁵	(5 355)	(5 355)	(573)	(233)				
22	Mise à jour des modèles ⁶	(360)	(360)	—	—				
23	Méthode et politique ⁷	—	—	—	—				
24	Acquisitions et cessions	—	—	—	—				
25	Variations des taux de change ⁸	(1 806)	(1 404)	(184)	(104)				
26	Autres ⁹	(489)	—	—	—				
27	Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	363 081 \$	281 617 \$	19 280 \$	11 158 \$				

¹ Le risque de crédit non lié à une contrepartie comprend les prêts et avances consentis aux particuliers et aux petites entreprises clientes des services de détail, aux entreprises clientes des services de gros et commerciaux et aux banques et aux gouvernements. Il comprend aussi les titres de dette, les titres de capitaux propres et les autres actifs, y compris les charges payées d'avance, l'impôt différé, et les terrains, bâtiments, matériel et autres actifs amortissables.

² Reflète les exigences du troisième pilier applicables aux états des flux d'actifs pondérés des risques pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI (RC8), qui ne tient compte ni des titrisations ni des titres de capitaux propres.

³ Le RCC comprend les dérivés négociés hors Bourse, les transactions assimilables aux pensions, les transactions réglées par des contreparties centrales et les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon le RVC.

⁴ La catégorie Montant des actifs comprend des modifications internes de la taille et de la composition du portefeuille (y compris les nouvelles affaires et les prêts arrivant à échéance), et, au quatrième trimestre de 2022, le montant connexe a augmenté dans différents portefeuilles pour les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

⁵ La catégorie Qualité des actifs concerne les changements touchant la qualité du portefeuille du fait de l'expérience, en ce qui a trait par exemple aux comportements des clients ou aux facteurs démographiques, y compris des changements par étalonnage/remaniement de modèles, et, au quatrième trimestre de 2022, le montant connexe a augmenté principalement en raison de différents portefeuilles de détail et de portefeuilles autres que de détail des secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services de détail aux États-Unis, en partie contrebalancé par le secteur Services bancaires de gros.

⁶ La catégorie Mises à jour des modèles englobe la mise en œuvre de modèles, les modifications du champ d'application des modèles ou toute modification visant à corriger un dysfonctionnement des modèles.

⁷ Les incidences de la catégorie Méthode et politique reflètent les changements récents apportés aux méthodes de calcul du fait de changements à la politique réglementaire comme les nouveaux règlements.

⁸ La catégorie Variations des taux de change reflète principalement les fluctuations attribuables à une variation du taux de change du dollar américain pour les portefeuilles américains dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

⁹ La catégorie Autres est composée des éléments non décrits dans les catégories ci-dessus, y compris des modifications des expositions de risques non incluses dans les approches avancées ou standards (notamment les charges payées d'avance, l'impôt différé, les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables et les autres actifs).

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de marché

(en millions de dollars)
À la date du bilan

	N° de ligne	2022				2021
		T4	T3	T2	T1	T4
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	1	24 599 \$	23 522 \$	19 890 \$	17 045 \$	16 312 \$
Variation dans les niveaux de risque ¹	2	(1 686)	1 260	3 632	2 845	733
Mises à jour des modèles ²	3	–	–	–	–	–
Méthode et politique ³	4	–	(183)	–	–	–
Acquisitions et cessions ⁴	5	–	–	–	–	–
Variations des taux de change et autres ⁵	6	négl. ⁶	négl.	négl.	négl.	négl.
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	7	22 913 \$	24 599 \$	23 522 \$	19 890 \$	17 045 \$

¹ La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète les changements dans les risques attribuables à des changements dans les positions et aux fluctuations du marché. La diminution des actifs pondérés en fonction des risques découle des variations de l'exposition aux titres à revenu fixe, en partie contrebalancée par l'accroissement de la volatilité des marchés.

² La catégorie Mises à jour des modèles reflète les mises à jour apportées aux modèles afin de tenir compte de l'expérience récente et des modifications dans le champ d'application des modèles.

³ La catégorie Méthode et politique reflète les changements récents apportés aux méthodes de calcul du fait de changements à la politique réglementaire. Les changements apportés aux méthodes ayant trait à l'intégration d'activités de titres à revenu fixe dans les modèles internes ont donné lieu à une réduction des actifs pondérés en fonction des risques.

⁴ La catégorie Acquisitions et cessions concerne les changements attribuables à des acquisitions ou cessions d'entreprises.

⁵ La catégorie Variations des taux de change et autres concerne des variations considérées comme négligeables (négl.) étant donné que les mesures d'exposition aux risques des actifs pondérés en fonction des risques sont en dollars canadiens. Par conséquent, aucune conversion n'est requise.

⁶ Négligeable.

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque opérationnel

(en millions de dollars)
À la date du bilan

	N° de ligne	2022				2021
		T4	T3	T2	T1	T4
Information à fournir pour le risque opérationnel – Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé						
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	1	62 744 \$	62 246 \$	61 630 \$	60 864 \$	60 410 \$
Revenus générés ¹	2	1 051	498	616	766	454
Acquisitions et cessions	3	–	–	–	–	–
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	4	63 795 \$	62 744 \$	62 246 \$	61 630 \$	60 864 \$

¹ La variation touchant la catégorie Revenus générés est attribuable à une variation de la moyenne sur trois ans des produits annuels bruts selon l'AS.

Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (LI1)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne		2022 T4							
				Valeurs comptables				Valeurs comptables des éléments ¹			
				Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables qui entrent dans le périmètre de consolidation réglementaire ²	Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie	Soumis au cadre de titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres	
Actif											
Trésorerie et montants à recevoir de banques	1			8 556 \$	8 548 \$	8 898 \$	– \$	– \$	– \$	(350) \$	\$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	2			137 294	137 160	136 738	–	–	422	–	
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	3			143 726	143 726	–	–	–	142 294	1 432	
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	4			10 946	10 370	2 206	–	8 876	–	(712)	
Dérivés	5			103 873	103 872	–	103 872	–	98 305	–	
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6			5 039	1 663	1 878	–	–	–	(215)	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7			69 675	66 572	61 418	–	3 979	–	1 175	
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	8			342 774	342 733	276 022	–	67 123	–	(412)	
Valeurs mobilières prises en pension	9			160 167	160 167	–	160 167	–	7 770	–	
Prêts hypothécaires résidentiels	10			293 924	293 924	294 541	–	–	–	(617)	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	11			206 152	206 152	206 503	–	–	–	(351)	
Cartes de crédit	12			36 010	36 010	31 850	–	3 202	–	958	
Entreprises et gouvernements	13			301 389	301 389	281 721	–	21 295	–	(1 627)	
Provision pour pertes sur créances	14			(6 432)	(6 432)	(2)	–	–	–	(6 430)	
Engagements de clients au titre d'acceptations	15			19 733	19 733	19 733	–	–	–	–	
Participation dans Schwab	16			8 088	8 088	8 088	–	–	–	–	
Goodwill	17			17 656	17 656	–	–	–	–	17 656	
Autres immobilisations incorporelles	18			2 303	2 303	–	–	–	–	2 303	
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	19			9 400	9 284	9 284	–	–	–	–	
Actifs d'impôt différé	20			2 193	2 121	1 773	–	–	–	348	
Montants à recevoir des courtiers et des clients	21			19 760	19 760	1 062	–	–	–	18 698	
Autres actifs	22			25 302	22 856	8 545	12 338	266	–	1 707	
Total de l'actif	23			1 917 528 \$	1 907 655 \$	1 350 258 \$	276 377 \$	104 741 \$	248 791 \$	33 563 \$	\$
Passif											
Dépôts détenus à des fins de transaction	24			23 805 \$	23 805 \$	– \$	– \$	– \$	22 962 \$	843 \$	\$
Dérivés	25			91 133	91 133	–	91 133	–	86 727	–	
Passifs de titrisation à la juste valeur	26			12 612	12 612	–	–	–	12 612	–	
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	27			162 786	162 786	–	–	–	3	162 783	
Dépôts	28			1 229 970	1 229 970	–	–	–	–	1 229 970	
Acceptations	29			19 733	19 733	–	–	–	–	19 733	
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	30			45 505	45 505	–	–	–	44 427	1 078	
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	31			128 024	128 024	–	128 024	–	9 206	–	
Passifs de titrisation au coût amorti	32			15 072	15 072	–	–	–	–	15 072	
Montants à payer aux courtiers et aux clients	33			25 195	25 195	–	–	–	–	25 195	
Passifs liés aux assurances	34			7 468	15	–	–	–	–	15	
Autres passifs	35			33 552	31 132	–	–	–	–	31 132	
Billets et débiteures subordonnés	36			11 290	11 290	–	–	–	–	11 290	
Total du passif	37			1 806 145 \$	1 796 272 \$	– \$	219 157 \$	– \$	175 937 \$	1 497 111 \$	\$

¹ Certains éléments peuvent être inclus dans plus d'une colonne s'ils sont exposés à la fois au risque de crédit et au risque de marché.

² Excluent les actifs et passifs des filiales d'assurances.

Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers (LI2)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de
ligne

2022
T4

		Éléments soumis au									
		Cadre du									
		Cadre du		risque de crédit		Cadre de		Cadre du			
		risque de crédit		de contrepartie ¹		titrisation		risque de marché			
Total											
Valeur comptable de l'actif qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	1	1 980 167	\$	1 350 258	\$	276 377	\$	104 741	\$	248 791	\$
Valeur comptable du passif qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	2	395 094		—		219 157		—		175 937	
Montant net total qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	3	1 585 073		1 350 258		57 220		104 741		72 854	
Éléments hors bilan	4	387 761		364 869		—		22 892		—	
Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	5	82 101		—		82 101		—		—	
Ajustement au titre des dérivés et de l'exposition potentielle future (EPF)	6	73 914		—		73 914		—		—	
Majoration des transactions assimilables aux pensions	7	256 048		—		256 048		—		—	
Valeur réglementaire des expositions	8	2 384 897	\$	1 715 127	\$	469 283	\$	127 633	\$	72 854	\$

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les pertes en cas de défaillance (PCD), et non dans les expositions en cas de défaillance (ECD).

Qualité de crédit des actifs (RC1)^{1, 2}

(en millions de dollars)
À la date du bilan

(en millions de dollars)
À la date du bilan

</

¹ Exclut les filiales d'assurance, les expositions de titrisation, les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et les prêts dépréciés acquis.

² Au 31 octobre 2022, les expositions restructurées s'élevaient à 762 millions de dollars, dont un montant de 370 millions de dollars est considéré comme douteux. Ce montant exclut les expositions relatives au programme de report de paiements liés à la COVID-19.

³ Comprennent le total des expositions liées à des actifs dépréciés, dont une tranche de 1 470 millions de dollars au 31 juillet 2022; 1 395 millions de dollars au 30 avril 2022; 1 422 millions de dollars au 31 janvier 2022) est classée dans la catégorie des actifs en défaut et une tranche de 1 033 millions de dollars au 31 octobre 2022 (937 millions de dollars au 31 juillet 2022; 926 millions de dollars au 30 avril 2022; 1 138 millions de dollars au 31 janvier 2022) est classée dans les catégories d'actifs surveillés ou à risque élevé.

⁴ Comprennent les provisions à l'étape 1, à l'étape 2 et à l'étape 3.

⁵ La catégorie réglementaire particulière correspond aux provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 3. La catégorie réglementaire générale correspond aux provisions pour pertes de crédits attendues à l'étape 1 et à l'étape 2.

Qualité de crédit des actifs (RC1)¹ (suite)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

	N° de ligne	2021 T4									
		Valeur comptable brute des :			Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :				Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI		
					Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴		Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴				
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³							Valeurs nettes
Prêts	1	2 411	\$ 734 264	\$ (6 384)	\$ (1)	\$ (9)	\$ (6 374)	\$ (2)	\$ (856)	\$ 730 291	\$
Titres de créance	2	—	285 534	(2)	—	—	—	—	—	285 532	
Expositions hors bilan	3	86	536 850	(856)	—	—	—	—	—	536 080	
Total	4	2 497	\$ 1 556 648	\$ (7 242)	\$ (1)	\$ (9)	\$ (7 232)	\$	\$	1 551 903	\$

¹ Exclut les filiales d'assurance, les expositions de titrisation, les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et les prêts dépréciés acquis.

² Comprennent le total des expositions liées à des actifs dépréciés, dont une tranche de 1 547 millions de dollars est classée dans la catégorie des actifs en défaut et une tranche de 864 millions de dollars au 31 octobre 2021 est classée dans les catégories d'actifs surveillés ou à risque élevé.

³ Comprennent les provisions à l'étape 1, à l'étape 2 et à l'étape 3.

⁴ La catégorie réglementaire particulière consiste en provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 3. La catégorie réglementaire générale consiste en provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 1 et à l'étape 2.

Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (RC3)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2022 T4					2022 T3				
			Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³	Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³
Prêts		1	293 540	\$	540 964	\$	444 970	\$	95 987	\$	7	\$
Titres de créance		2	333 276		1 292		–		–		1 292	
Total		3	626 816	\$	542 256	\$	444 970	\$	95 987	\$	1 299	\$
<i>Dont expositions en défaut</i>		4	<i>1 248</i>		<i>1 255</i>		<i>1 105</i>		<i>150</i>		<i>–</i>	
			2022 T2					2022 T1				
			Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³	Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³
Prêts		5	265 105	\$	515 259	\$	415 538	\$	99 691	\$	30	\$
Titres de créance		6	312 574		1 534		–		–		1 534	
Total		7	577 679	\$	516 793	\$	415 538	\$	99 691	\$	1 564	\$
<i>Dont expositions en défaut</i>		8	<i>1 205</i>		<i>1 192</i>		<i>1 022</i>		<i>170</i>		<i>–</i>	
			2021 T4									
			Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³					
Prêts		9	239 952	\$	496 723	\$	391 151	\$	105 540	\$	32	\$
Titres de créance		10	283 815		1 719		–		3		1 716	
Total		11	523 767	\$	498 442	\$	391 151	\$	105 543	\$	1 748	\$
<i>Dont expositions en défaut</i>		12	<i>1 196</i>		<i>1 215</i>		<i>1 014</i>		<i>201</i>		<i>–</i>	

¹ Tient compte des sûretés, des garanties financières et des dérivés de crédit seulement lorsqu'ils donnent lieu à une réduction des exigences de fonds propres.

² Pour les expositions de détail, reflètent la valeur des sûretés au moment de l'octroi des prêts. Pour les expositions autres que de détail, reflètent uniquement la valeur des actifs financiers reçus en garantie.

³ Au 31 octobre 2022, l'effet des dérivés de crédit employés comme techniques ARC sur les actifs pondérés en fonction des risques correspond à une diminution de 0,8 milliard de dollars (une diminution de 0,8 milliard de dollars au 31 juillet 2022; une diminution de 0,9 milliard de dollars au 30 avril 2022; une diminution de 1,1 milliard de dollars au 31 janvier 2022; une diminution de 1,2 milliard de dollars au 31 octobre 2021) (RC7).

Expositions brutes au risque de crédit¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2022 T4							2022 T3						
			Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total		Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	
Par catégorie de contreparties																
Expositions aux produits de détail																
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	1		418 204	\$ 64 683	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 482 887	\$	410 451	\$ 62 478	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 472 929	\$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	2		40 687	126 035	–	–	–	166 722		40 828	122 657	–	–	–	163 485	
Autres expositions aux produits de détail	3		88 145	7 969	–	–	43	96 157		85 381	7 793	–	–	40	93 214	
	4		547 036	198 687	–	–	43	745 766		536 660	192 928	–	–	40	729 628	
Expositions aux produits autres que de détail																
Entreprises	5		280 448	124 549	244 164	27 319	21 471	697 951		262 748	115 037	229 285	25 419	20 827	653 316	
Emprunteurs souverains	6		444 791	1 323	32 429	27 269	1 722	507 534		429 296	1 633	34 542	20 193	1 619	487 283	
Banques	7		35 495	7 561	84 245	16 132	7 546	150 979		33 969	7 012	88 074	16 453	6 774	152 282	
	8		760 734	133 433	360 838	70 720	30 739	1 356 464		726 013	123 682	351 901	62 065	29 220	1 292 881	
Total	9		1 307 770	\$ 332 120	\$ 360 838	\$ 70 720	\$ 30 782	\$ 2 102 230	\$	1 262 673	\$ 316 610	\$ 351 901	\$ 62 065	\$ 29 260	\$ 2 022 509	\$
Par pays où le risque est assumé																
Canada	10		689 516	\$ 162 059	\$ 131 833	\$ 18 845	\$ 9 461	\$ 1 011 714	\$	680 863	\$ 159 857	\$ 120 759	\$ 17 088	\$ 9 712	\$ 988 279	\$
États-Unis	11		539 447	164 139	121 344	21 751	19 790	866 471		514 876	150 810	115 931	17 332	17 628	816 577	
Autres pays																
Europe	12		55 444	4 936	72 961	18 231	1 183	152 755		46 540	4 901	84 944	18 246	1 281	155 912	
Autres	13		23 363	986	34 700	11 893	348	71 290		20 394	1 042	30 267	9 399	639	61 741	
	14		78 807	5 922	107 661	30 124	1 531	224 045		66 934	5 943	115 211	27 645	1 920	217 653	
Total	15		1 307 770	\$ 332 120	\$ 360 838	\$ 70 720	\$ 30 782	\$ 2 102 230	\$	1 262 673	\$ 316 610	\$ 351 901	\$ 62 065	\$ 29 260	\$ 2 022 509	\$
Par durée résiduelle des contrats																
Moins de 1 an	16		440 422	\$ 229 085	\$ 360 059	\$ 38 723	\$ 14 069	\$ 1 082 358	\$	412 274	\$ 221 442	\$ 351 156	\$ 38 957	\$ 14 795	\$ 1 038 624	\$
De 1 an à 5 ans	17		555 058	101 632	776	21 040	15 970	694 476		542 618	94 131	745	15 199	13 715	666 408	
Plus de 5 ans	18		312 290	1 403	3	10 957	743	325 396		307 781	1 037	–	7 909	750	317 477	
Total	19		1 307 770	\$ 332 120	\$ 360 838	\$ 70 720	\$ 30 782	\$ 2 102 230	\$	1 262 673	\$ 316 610	\$ 351 901	\$ 62 065	\$ 29 260	\$ 2 022 509	\$
Expositions aux produits autres que de détail par industrie																
Immobilier																
Résidentiel	20		36 172	\$ 4 830	\$ 4	\$ 44	\$ 2 119	\$ 43 169	\$	35 543	\$ 3 949	\$ 3	\$ 97	\$ 2 013	\$ 41 605	\$
Non résidentiel	21		50 699	10 888	13	184	655	62 439		45 125	8 548	9	367	568	54 617	
Total des prêts immobiliers	22		86 871	15 718	17	228	2 774	105 608		80 668	12 497	12	464	2 581	96 222	
Agriculture	23		9 620	523	12	152	22	10 329		9 457	431	12	67	23	9 990	
Automobile	24		12 119	8 152	13	1 003	326	21 613		11 391	7 606	11	692	275	19 975	
Services financiers	25		64 413	18 991	326 199	30 205	3 482	443 290		60 214	17 479	313 910	29 191	3 363	424 157	
Alimentation, boissons et tabac	26		7 106	5 895	–	1 687	458	15 146		7 030	5 513	6	1 573	398	14 520	
Foresterie	27		1 131	1 147	–	27	94	2 399		1 219	995	–	19	91	2 324	
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	28		465 491	6 930	32 541	27 551	6 454	538 967		447 961	6 433	34 778	20 485	5 845	515 502	
Services de santé et services sociaux	29		23 599	4 320	202	62	2 894	31 077		22 415	3 827	257	80	2 626	29 205	
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	30		5 965	2 242	1	10	1 027	9 245		5 871	2 054	40	17	976	8 958	
Métaux et mines	31		4 221	4 583	126	608	905	10 443		4 216	4 187	226	480	856	9 965	
Pétrole et gaz	32		4 466	7 741	110	2 257	1 164	15 738		3 869	7 757	1 336	3 253	1 296	17 511	
Énergie et services publics	33		13 296	16 554	12	2 036	5 090	36 988		11 772	16 179	11	1 354	5 936	35 252	
Services professionnels et autres	34		19 324	11 305	954	517	1 655	33 755		18 634	10 386	859	346	1 244	31 469	
Commerce de détail	35		8 350	3 842	160	208	305	12 865		8 072	3 921	141	226	304	12 664	
Fabrication – divers et vente de gros	36		13 225	11 284	174	773	1 006	26 462		12 803	10 819	93	761	879	25 355	
Télécommunications, câblodistribution et médias	37		6 852	7 991	156	1 508	501	17 008		6 046	7 949	–	1 220	461	15 676	
Transports	38		8 405	3 146	1	1 127	1 884	14 563		7 940	2 921	1	952	1 560	13 374	
Autres	39		6 280	3 069	160	761	698	10 968		6 435	2 728	208	885	506	10 762	
Total	40		760 734	\$ 133 433	\$ 360 838	\$ 70 720	\$ 30 739	\$ 1 356 464	\$	726 013	\$ 123 682	\$ 351 901	\$ 62 065	\$ 29 220	\$ 1 292 881	\$

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Expositions brutes au risque de crédit¹ (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2022 T2						2022 T1					
			Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total
Par catégorie de contreparties														
Expositions aux produits de détail														
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel		1	398 356	\$ 60 907	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 459 263	\$ 388 250	\$ 59 082	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 447 332
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles		2	39 001	119 957	–	–	–	158 958	38 399	117 437	–	–	–	155 836
Autres expositions aux produits de détail		3	86 047	7 799	–	–	37	93 883	85 106	7 786	–	–	31	92 923
		4	523 404	188 663	–	–	37	712 104	511 755	184 305	–	–	31	696 091
Expositions aux produits autres que de détail														
Entreprises		5	249 464	114 076	240 550	29 279	20 648	654 017	239 505	110 497	251 453	23 486	20 014	644 955
Emprunteurs souverains		6	418 254	1 553	42 775	19 655	1 730	483 967	446 898	1 560	49 076	15 476	1 742	514 752
Banques		7	29 531	6 343	87 797	16 868	6 184	146 723	27 546	6 120	75 815	16 924	6 449	132 854
		8	697 249	121 972	371 122	65 802	28 562	1 284 707	713 949	118 177	376 344	55 886	28 205	1 292 561
Total		9	1 220 653	\$ 310 635	\$ 371 122	\$ 65 802	\$ 28 599	\$ 1 996 811	\$ 1 225 704	\$ 302 482	\$ 376 344	\$ 55 886	\$ 28 236	\$ 1 988 652
Par pays où le risque est assumé														
Canada		10	670 255	\$ 161 327	\$ 141 102	\$ 19 397	\$ 9 728	\$ 1 001 809	672 318	\$ 158 260	\$ 148 724	\$ 16 686	\$ 9 612	\$ 1 005 600
États-Unis		11	478 058	142 984	110 105	16 939	17 023	765 109	480 034	138 056	112 085	15 426	16 680	762 281
Autres pays														
Europe		12	51 687	5 261	90 405	18 327	1 194	166 874	54 222	5 187	85 597	16 212	1 284	162 502
Autres		13	20 653	1 063	29 510	11 139	654	63 019	19 130	979	29 938	7 562	660	58 269
		14	72 340	6 324	119 915	29 466	1 848	229 893	73 352	6 166	115 535	23 774	1 944	220 771
Total		15	1 220 653	\$ 310 635	\$ 371 122	\$ 65 802	\$ 28 599	\$ 1 996 811	\$ 1 225 704	\$ 302 482	\$ 376 344	\$ 55 886	\$ 28 236	\$ 1 988 652
Par durée résiduelle des contrats														
Moins de 1 an		16	377 797	\$ 219 181	\$ 370 834	\$ 43 435	\$ 15 274	\$ 1 026 521	404 607	\$ 212 540	\$ 375 753	\$ 37 019	\$ 13 324	\$ 1 043 243
De 1 an à 5 ans		17	540 028	90 488	288	14 632	12 944	658 380	537 408	88 962	441	12 199	14 475	653 485
Plus de 5 ans		18	302 828	966	–	7 735	381	311 910	283 689	980	150	6 668	437	291 924
Total		19	1 220 653	\$ 310 635	\$ 371 122	\$ 65 802	\$ 28 599	\$ 1 996 811	\$ 1 225 704	\$ 302 482	\$ 376 344	\$ 55 886	\$ 28 236	\$ 1 988 652
Expositions aux produits autres que de détail par industrie														
Immobilier														
Résidentiel		20	34 807	\$ 3 498	\$ 2	\$ 76	\$ 1 846	\$ 40 229	34 107	\$ 3 267	\$ 4	\$ 227	\$ 1 860	\$ 39 465
Non résidentiel		21	43 911	7 441	10	316	617	52 295	42 664	7 096	16	846	598	51 220
Total des prêts immobiliers		22	78 718	10 939	12	392	2 463	92 524	76 771	10 363	20	1 073	2 458	90 685
Agriculture		23	9 528	295	5	86	32	9 946	9 250	431	6	66	26	9 779
Automobile		24	10 726	8 093	4	522	266	19 611	9 936	8 156	10	471	171	18 744
Services financiers		25	51 275	17 490	325 887	34 527	3 382	432 561	48 810	17 057	324 082	29 210	3 256	422 415
Alimentation, boissons et tabac		26	6 433	5 052	6	1 068	482	13 041	5 735	4 826	6	1 024	524	12 115
Foresterie		27	1 262	992	–	67	89	2 410	1 142	1 092	–	8	96	2 338
Gouvernements, entités du secteur public et éducation		28	436 860	6 431	42 996	20 253	5 621	512 161	464 270	6 459	49 359	16 010	5 964	542 062
Services de santé et services sociaux		29	22 328	3 900	231	82	2 755	29 296	21 276	4 189	317	168	2 733	28 683
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés		30	6 162	1 983	1	15	992	9 153	5 552	1 930	10	29	982	8 503
Métaux et mines		31	3 948	4 189	208	531	1 008	9 884	3 645	3 974	246	430	932	9 227
Pétrole et gaz		32	3 861	7 702	975	2 138	1 125	15 801	4 326	6 987	880	2 516	1 173	15 882
Énergie et services publics		33	9 180	15 938	14	1 928	5 635	32 695	8 398	15 130	12	1 192	5 217	29 949
Services professionnels et autres		34	17 139	10 850	131	348	1 152	29 620	16 026	9 228	410	394	957	27 015
Commerce de détail		35	7 505	4 146	138	186	313	12 288	7 246	4 252	128	238	295	12 159
Fabrication – divers et vente de gros		36	10 935	10 548	201	757	711	23 152	9 829	10 062	518	519	950	21 878
Télécommunications, câblodistribution et médias		37	5 964	7 688	162	1 025	448	15 287	5 822	8 121	171	890	445	15 449
Transports		38	9 252	3 022	52	943	1 589	14 858	9 051	3 130	66	835	1 487	14 569
Autres		39	6 173	2 714	99	934	499	10 419	6 864	2 790	103	813	539	11 109
Total		40	697 249	\$ 121 972	\$ 371 122	\$ 65 802	\$ 28 562	\$ 1 284 707	713 949	\$ 118 177	\$ 376 344	\$ 55 886	\$ 28 205	\$ 1 292 561

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Expositions brutes au risque de crédit¹ (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2021							
		T4							
		Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total		
Par catégorie de contreparties									
Expositions aux produits de détail									
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	1	379 770	\$ 57 697	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 437 467	\$	
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	2	37 571	113 435	–	–	–	151 006		
Autres expositions aux produits de détail	3	84 460	7 771	–	–	31	92 262		
	4	501 801	178 903	–	–	31	680 735		
Expositions aux produits autres que de détail									
Entreprises	5	227 250	107 797	254 103	23 163	19 393	631 706		
Emprunteurs souverains	6	420 834	1 203	34 041	12 913	1 681	470 672		
Banques	7	26 855	6 718	80 196	16 732	6 022	136 523		
	8	674 939	115 718	368 340	52 808	27 096	1 238 901		
Total	9	1 176 740	\$ 294 621	\$ 368 340	\$ 52 808	\$ 27 127	\$ 1 919 636	\$	
Par pays où le risque est assumé									
Canada	10	650 644	\$ 156 408	\$ 138 030	\$ 16 209	\$ 10 071	\$ 971 362	\$	
États-Unis	11	460 439	131 467	114 503	14 972	15 539	736 920		
Autres pays									
Europe	12	45 450	5 921	91 147	15 146	1 249	158 913		
Autres	13	20 207	825	24 660	6 481	268	52 441		
	14	65 657	6 746	115 807	21 627	1 517	211 354		
Total	15	1 176 740	\$ 294 621	\$ 368 340	\$ 52 808	\$ 27 127	\$ 1 919 636	\$	
Par durée résiduelle des contrats									
Moins de 1 an	16	387 549	\$ 208 460	\$ 368 046	\$ 34 629	\$ 13 090	\$ 1 011 774	\$	
De 1 an à 5 ans	17	528 460	85 197	294	11 632	12 986	638 569		
Plus de 5 ans	18	260 731	964	–	6 547	1 051	269 293		
Total	19	1 176 740	\$ 294 621	\$ 368 340	\$ 52 808	\$ 27 127	\$ 1 919 636	\$	
Expositions au risque de crédit autre que de détail par industrie									
Immobilier									
Résidentiel	20	32 484	\$ 3 455	\$ 3	\$ 315	\$ 1 797	\$ 38 054	\$	
Non résidentiel	21	41 649	6 546	18	1 059	600	49 872		
Total des prêts immobiliers	22	74 133	10 001	21	1 374	2 397	87 926		
Agriculture	23	8 791	362	5	46	26	9 230		
Automobile	24	8 212	8 216	17	540	152	17 137		
Services financiers	25	45 545	16 850	330 985	28 380	2 979	424 739		
Alimentation, boissons et tabac	26	5 481	4 786	7	1 025	518	11 817		
Foresterie	27	944	1 056	–	10	126	2 136		
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	28	437 856	6 313	34 326	13 388	5 568	497 451		
Services de santé et services sociaux	29	21 021	4 056	345	209	2 657	28 288		
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	30	5 613	1 842	2	36	936	8 429		
Métaux et mines	31	3 333	3 933	294	250	939	8 749		
Pétrole et gaz	32	3 935	6 708	1 258	2 794	869	15 564		
Énergie et services publics	33	8 813	13 992	18	1 055	5 168	29 046		
Services professionnels et autres	34	15 086	8 807	203	519	1 063	25 678		
Commerce de détail	35	7 302	4 026	114	239	266	11 947		
Fabrication – divers et vente de gros	36	8 548	9 903	289	521	674	19 935		
Télécommunications, câblodistribution et médias	37	4 464	8 233	169	752	559	14 177		
Transports	38	9 650	3 963	96	774	1 459	15 942		
Autres	39	6 212	2 671	191	896	740	10 710		
Total	40	674 939	\$ 115 718	\$ 368 340	\$ 52 808	\$ 27 096	\$ 1 238 901	\$	

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2022 T4						2022 T3							
			Expositions avant prise en compte des FCEC ² et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
			Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan			Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan				
Classes d'actifs																
Entreprises		1	2 191	\$ 426	\$ 2 191	\$ 14	\$ 1 698	\$ 77,01	%	2 539	\$ 456	\$ 2 539	\$ 15	\$ 1 690	\$ 66,17	%
Emprunteurs souverains		2	1	—	1	—	—	—		1	—	1	—	—	—	
Banques		3	646	—	646	—	129	19,97		599	—	599	—	120	20,03	
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)		4	3 951	2 201	3 951	1 038	2 968	59,49		3 726	2 195	3 726	1 025	2 886	60,75	
Autres produits de détail		5	2 997	5 609	2 997	235	1 943	60,12		2 976	5 456	2 976	208	1 888	59,30	
Actions		6	5 000	3 433	5 000	1 716	4 611	68,66		4 681	3 128	4 681	1 564	4 270	68,37	
Autres actifs ⁵		7	27 631	—	27 631	—	21 808	78,93		24 768	—	24 768	—	20 532	82,90	
Total		8	42 417	\$ 11 669	\$ 42 417	\$ 3 003	\$ 33 157	\$ 73,00	%	39 290	\$ 11 235	\$ 39 290	\$ 2 812	\$ 31 386	\$ 74,55	%
			2022 T2						2022 T1							
			Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
			Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan			Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan				
Classes d'actifs																
Entreprises		9	3 194	\$ 414	\$ 3 194	\$ 16	\$ 1 715	\$ 53,43	%	3 674	\$ 352	\$ 3 674	\$ —	\$ 1 242	\$ 33,81	%
Emprunteurs souverains		10	1	—	1	—	—	—		1	—	1	—	—	—	
Banques		11	814	—	814	—	163	20,02		489	—	489	—	98	20,04	
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)		12	3 508	1 962	3 508	913	2 717	61,46		3 597	1 782	3 597	840	2 755	62,09	
Autres produits de détail		13	3 194	5 409	3 194	191	1 951	57,64		3 315	4 882	3 315	147	1 946	56,21	
Actions		14	4 670	2 944	4 670	1 472	4 173	67,94		4 681	2 828	4 681	1 414	4 120	67,60	
Autres actifs ⁵		15	24 241	—	24 241	—	19 602	80,86		25 225	—	25 225	—	19 106	75,74	
Total		16	39 622	\$ 10 729	\$ 39 622	\$ 2 592	\$ 30 321	\$ 71,83	%	40 982	\$ 9 844	\$ 40 982	\$ 2 401	\$ 29 267	\$ 67,46	%
			2021 T4													
			Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴								
			Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan										
Classes d'actifs																
Entreprises		17	6 066	\$ 333	\$ 6 066	\$ —	\$ 1 980	\$ 32,64	%							
Emprunteurs souverains		18	1	—	1	—	—	—								
Banques		19	519	—	519	—	104	20,04								
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)		20	3 571	1 663	3 571	752	2 675	61,88								
Autres produits de détail		21	3 220	4 831	3 220	147	1 933	57,41								
Actions		22	4 475	2 626	4 475	1 314	3 862	66,71								
Autres actifs ⁵		23	25 573	—	25 573	—	20 343	79,55								
Total		24	43 425	\$ 9 453	\$ 43 425	\$ 2 213	\$ 30 897	\$ 67,70	%							

¹ Ne tient compte ni des titrisations ni du RCC.

² Facteurs de conversion en équivalent-crédit.

³ Actifs pondérés en fonction des risques calculés en fonction des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁵ Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2022 T4										2022 T3																							
			Pondération des risques										Pondération des risques																							
			Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)										Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)																							
			0 %	20 %	35 %	75 %	100 %	150 %	Autres		0 %	20 %	35 %	75 %	100 %	150 %	Autres																			
Classes d'actifs																																				
Entreprises	1		506	\$	–	\$	–	\$	–	\$	1 699	\$	–	\$	–	\$	–	\$	2 205	\$	863	\$	–	\$	–	\$	–	\$	1 690	\$	1	\$	–	\$	2 554	\$
Emprunteurs souverains	2		–		1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–		
Banques	3		–		646	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	646	–	–	599	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	599	–		
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	4		–	–	–	1 944	3 031	14	–	–	–	–	–	–	13	–	–	–	4 989	–	–	–	1 701	3 037	13	–	–	–	–	–	–	4 751	–			
Autres produits de détail	5		422		376	–	2 377	–	57	–	–	–	477		342	–	2 305	–	3 232	–	60	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3 184	–			
Actions	6		2 190		219	–	–	4 307	–	–	–	–	2 061		195	–	–	–	6 716	–	–	–	–	–	3 989	–	–	–	–	–	–	6 245	–			
Autres actifs ²	7		7 485		–	–	–	20 001	–	–	145	–	5 830		–	–	–	–	27 631	–	139	–	–	–	18 799	–	–	–	–	–	–	24 768	–			
Total	8		10 603	\$	1 242	\$	1 944	\$	5 408	\$	26 021	\$	57	\$	145	\$	–	45 420	\$	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	42 102	\$			
			2022 T2										2022 T1																							
			Pondération des risques										Pondération des risques																							
			Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)										Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)																							
			0 %	20 %	35 %	75 %	100 %	150 %	Autres		0 %	20 %	35 %	75 %	100 %	150 %	Autres																			
Classes d'actifs																																				
Entreprises	9		1 494	\$	–	\$	–	\$	–	\$	1 714	\$	2	\$	–	\$	–	\$	3 210	\$	2 432	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	3 674	\$		
Emprunteurs souverains	10		–		1	–	–	–	–	–	–	–	–		1	–	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–			
Banques	11		–		814	–	–	–	–	–	–	–	–		489	–	–	–	814	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	489	–			
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	12		–	–	–	1 505	2 903	13	–	–	–	–	–		–	–	1 442	2 980	4 421	–	–	–	–	1 442	2 980	15	–	–	–	–	–	4 437	–			
Autres produits de détail	13		610		339	–	2 361	–	75	–	–	–	751		273	–	2 352	–	3 385	–	86	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3 462	–			
Actions	14		2 064		177	–	–	3 901	–	–	–	–	2 045		205	–	–	–	6 142	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	6 095	–			
Autres actifs ²	15		6 152		–	–	–	17 957	–	–	132	–	7 627		–	–	–	–	24 241	–	131	–	–	–	–	17 467	–	–	–	–	–	25 225	–			
Total	16		10 320	\$	1 331	\$	1 505	\$	5 264	\$	23 585	\$	77	\$	132	\$	–	42 214	\$	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	43 383	\$			
			2021 T4																																	
			Pondération des risques																																	
			Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)																																	
			0 %	20 %	35 %	75 %	100 %	150 %	Autres																											
Classes d'actifs																																				
Entreprises	17		4 086	\$	–	\$	–	\$	–	\$	1 979	\$	1	\$	–	\$	–	\$	6 066	\$																
Emprunteurs souverains	18		–		1	–	–	–	–	–	–	–	–		–	–	–	–	1	–																
Banques	19		–		519	–	–	–	–	–	–	–	–		–	–	–	–	519	–																
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	20		–	–	–	1 429	2 878	16	–	–	–	–	–		–	–	–	–	4 323	–																
Autres produits de détail	21		710		257	–	2 292	–	108	–	–	–	–		–	–	–	–	3 367	–																
Actions	22		1 990		195	–	–	3 604	–	–	–	–	–		–	–	–	–	5 789	–																
Autres actifs ²	23		6 596		–	–	–	18 858	–	–	119	–	–		–	–	–	–	25 573	–																
Total	24		13 382	\$	972	\$	1 429	\$	5 170	\$	24 457	\$	109	\$	119	\$	–	45 638	\$																	

¹ Ne tient compte ni des titrisations ni du RCC.

² Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire) À la date du bilan																			2022	
N° de ligne																			T4	
</																				

¹ Excluent les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

sauf indication contraire) À la date du bilan		N° de ligne	2022 T2																				
Canada ⁷			Fourchette		Expositions brutes au bilan	Expositions hors bilan avant prise en	FCEC	ECD après prise en compte des FCEC et des	PD	Nombre de	PCD	Échéance	Actifs	Densité	PA	Provisions							
			de PD ²	Notation externe	initiales ³	compte des FCEC ³	moyen (%)	techniques ARC ⁴	moyenne (%)	débiteurs ⁵	moyenne (%)	moyenne (en années)	pondérés en fonction des risques	des actifs pondérés en fonction des risques ⁶									
	1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	44 026	\$	103 083	\$	69,86	%	129 475	\$	0,08	%	6 031	35,05	%	2,7	24 391	\$	18,84	%	33	\$
	2	De 0,15 à <0,25	BB+	21 457		9 087		69,40		22 635		0,20		2 171	25,42		2,1	6 222		27,49		12	
	3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	40 926		15 995		67,55		45 267		0,36		7 345	27,33		2,2	17 557		38,79		44	
	4	De 0,50 à <0,75	B+	13 067		3 090		68,66		14 397		0,68		2 378	24,50		2,0	6 622		46,00		24	
	5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	25 191		5 573		68,86		28 088		1,62		11 969	35,24		2,2	24 794		88,27		159	
	6	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 825		1 831		53,93		2 781		9,01		317	40,69		2,3	4 936		177,49		102	
	7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	1 933		594		50,26		2 158		20,43		643	39,92		1,7	4 577		212,09		174	
	8	100,00 (défaillance)	Défaillance	376		21		53,85		385		100,00		198	57,33		1,7	935		242,86		245	
	9	Total		148 801	\$	139 274	\$	69,20	%	245 186	\$	0,79	%	30 337	32,28	%	2,4	90 034	\$	36,72	%	793	\$
	10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	21 213	\$	15 683	\$	67,23	%	38 025	\$	0,05	%	486	35,24	%	3,4	5 858	\$	15,41	%	5	\$
	11	De 0,15 à <0,25	BBB+	5 101		5 889		60,00		8 635		0,23		159	27,37		2,8	2 898		33,56		5	
	12	De 0,25 à <0,50	BBB	5 289		8 467		61,39		10 488		0,48		215	33,11		2,8	5 862		55,89		17	
	13	De 0,50 à <0,75	De BBB- à BB	31 224		18 864		59,73		42 050		0,64		4 320	33,66		3,4	29 422		69,97		91	
	14	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	20 421		10 026		60,75		26 159		1,51		7 077	35,99		3,2	25 453		97,30		145	
	15	De 2,50 à <10,00	B-	9 926		1 981		58,28		5 606		4,69		1 667	35,91		3,1	7 350		131,11		94	
	16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	4 084		1 007		50,74		4 593		29,68		677	44,78		2,7	11 619		252,97		596	
	17	100,00 (défaillance)	Défaillance	210		65		41,52		237		100,00		177	76,18		3,1	2 038		859,92		27	
	18	Total		97 468	\$	61 982	\$	61,83	%	135 793	\$	1,93	%	14 773	34,65	%	3,3	90 500	\$	66,65	%	980	\$

¹ Excluent les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire) À la date du bilan															
N° de ligne		2021 T4													
		Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
Canada ⁷	1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	36 957	\$ 93 648	\$ 69,96	% 115 980	\$ 0,08	% 5 491	35,42	% 2,6	21 077	\$ 18,17	% 28	
	2	De 0,15 à <0,25	BB+	17 900	10 777	68,11	20 340	0,20	1 998	25,32	2,3	5 682	27,94	11	
	3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	34 655	13 745	67,75	37 895	0,36	6 924	26,10	2,2	14 103	37,22	35	
	4	De 0,50 à <0,75	B+	10 935	2 585	68,53	11 691	0,68	2 444	27,11	2,1	5 726	48,98	21	
	5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	26 994	6 784	69,30	30 338	1,61	12 272	32,47	2,1	24 362	80,30	154	
	6	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 654	2 843	45,88	2 888	9,01	384	34,30	2,2	4 259	147,47	89	
	7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	1 963	527	43,69	2 106	21,95	680	41,45	1,7	4 663	221,42	191	
	8	100,00 (défaillance)	Défaillance	363	22	55,59	373	100,00	209	55,44	1,9	815	218,50	232	
	9	Total		131 421	\$ 130 931	\$ 68,88	% 221 611	\$ 0,87	% 29 693	32,13	% 2,4	80 687	\$ 36,41	% 761	
États-Unis	10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	18 385	\$ 14 854	\$ 65,36	% 34 925	\$ 0,05	% 470	38,25	% 3,3	5 735	\$ 16,42	% 6	
	11	De 0,15 à <0,25	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
	12	De 0,25 à <0,50	BBB+	4 340	6 240	58,04	7 963	0,29	163	29,41	2,9	3 325	41,76	7	
	13	De 0,50 à <0,75	De BBB à BBB-	13 141	15 159	59,09	21 947	0,71	1 303	34,50	3,1	15 853	72,23	54	
	14	De 0,75 à <2,50	De BB+ à B	37 809	21 750	58,37	50 004	1,27	10 835	35,63	3,2	45 530	91,05	231	
	15	De 2,50 à <10,00	B-	10 722	2 449	58,01	5 967	4,70	1 978	36,27	3,2	7 977	133,69	102	
	16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	5 083	1 245	45,44	5 642	29,92	816	43,94	2,9	14 132	250,48	726	
	17	100,00 (défaillance)	Défaillance	283	75	42,43	315	100,00	199	68,99	2,8	2 469	783,81	32	
	18	Total		89 763	\$ 61 772	\$ 59,90	% 126 763	\$ 2,46	% 15 757	36,25	% 3,2	95 021	\$ 74,96	% 1 158	

¹ Excluent les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)														N° de ligne	2022 T4
Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	443 386	\$ 3 857	\$ 76,54	% 508 124 ⁷	\$ 0,01	% 1 052	8,06	% 2,7	4 287	\$ 0,84	% 2 \$			
De 0,15 à <0,25	BB+	41	–	–	41	0,20	1	13,60	1,0	4	9,76	–	–		
De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
De 0,50 à <0,75	B+	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
De 0,75 à <2,50	De B à B-	187	147	59,00	–	2,14	1	33,75	2,5	–	–	–	–		
De 2,50 à <10,00	CCC+	1 177	16	40,28	1	4,69	1	–	5,0	–	–	–	–		
De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Total		444 791	\$ 4 020	\$ 75,75	% 508 166	\$ 0,01	% 1 055	8,06	% 2,7	4 291	\$ 0,84	% 2 \$	– \$		
2022 T3															
Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	427 972	\$ 4 200	\$ 75,30	% 494 612 ⁷	\$ 0,01	% 1 079	8,30	% 2,7	3 951	\$ 0,80	% 2 \$			
De 0,15 à <0,25	BB+	21	–	–	21	0,20	1	13,60	1,0	2	9,52	–	–		
De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
De 0,50 à <0,75	B+	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
De 0,75 à <2,50	De B à B-	177	139	59,00	–	2,14	1	33,75	2,5	–	–	–	–		
De 2,50 à <10,00	CCC+	1 125	17	39,96	1	4,69	1	–	5,0	–	–	–	–		
De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Total		429 295	\$ 4 356	\$ 74,64	% 494 634	\$ 0,01	% 1 082	8,30	% 2,7	3 953	\$ 0,80	% 2 \$	– \$		
2022 T2															
Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	417 205	\$ 4 259	\$ 77,07	% 485 543 ⁷	\$ 0,01	% 1 082	8,43	% 2,9	3 736	\$ 0,77	% 2 \$			
De 0,15 à <0,25	BB+	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
De 0,50 à <0,75	B+	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
De 0,75 à <2,50	De B à B-	1	–	–	1	2,14	2	33,75	2,5	1	100,00	–	–		
De 2,50 à <10,00	CCC+	1 047	1	100,00	1	4,69	1	–	1,8	–	–	–	–		
De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Total		418 253	\$ 4 260	\$ 77,07	% 485 545	\$ 0,01	% 1 094	8,43	% 2,9	3 737	\$ 0,77	% 2 \$	– \$		

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les expositions garanties par l'immobilier résidentiel assurées par un gouvernement (SCHL). Pour établir l'exposition avant prise en compte des techniques ARC, ces expositions sont comprises dans la catégorie Garanties par l'immobilier résidentiel – assurées.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains¹ (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne	2022 T1													
	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	445 844	\$ 4 279	\$ 77,15	% 515 962 ⁷	\$ 0,01	% 1 079	8,53	% 2,5	3 385	\$ 0,66	% 2	\$
2	De 0,15 à <0,25	BB+	10	—	—	10	0,20	1	13,60	1,0	1	10,00	—	
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
4	De 0,50 à <0,75	B+	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	—	—	—	—	2,14	3	33,75	2,5	—	—	—	
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 043	1	100,00	1	4,69	1	—	2,1	—	—	—	
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
9	Total		446 897	\$ 4 280	\$ 77,15	% 515 973	\$ 0,01	% 1 083	8,53	% 2,5	3 386	\$ 0,66	% 2	\$ —
	2021 T4													
	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	419 849	\$ 3 705	\$ 77,83	% 491 614 ⁷	\$ 0,01	% 1 074	9,44	% 2,5	3 755	\$ 0,76	% 2	\$
11	De 0,15 à <0,25	BB+	10	—	—	10	0,20	1	13,60	1,0	1	10,00	—	
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
13	De 0,50 à <0,75	B+	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	—	—	—	—	2,14	3	33,75	2,5	—	—	—	
15	De 2,50 à <10,00	CCC+	975	1	100,00	1	4,70	1	—	2,3	—	—	—	
16	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
18	Total		420 834	\$ 3 706	\$ 77,83	% 491 625	\$ 0,01	% 1 079	9,44	% 2,5	3 756	\$ 0,76	% 2	\$ —

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les expositions garanties par l'immobilier résidentiel assurées par un gouvernement (SCHL). Pour établir l'exposition avant prise en compte des techniques ARC, ces expositions sont comprises dans la catégorie Garanties par l'immobilier résidentiel – assurées.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques¹

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2022
T4

	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	31 867	\$ 19 381	\$ 73,49	% 46 335	\$ 0,04	% 1 015	26,68	% 2,9	5 759	\$ 12,43	% 5	\$
2	De 0,15 à <0,25	BB+	299	956	84,06	1 102	0,22	42	27,47	2,8	354	32,12	1	
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	1 762	54	74,40	1 800	0,44	21	49,88	0,3	1 075	59,72	4	
4	De 0,50 à <0,75	B+	672	24	77,08	487	0,59	34	48,26	3,9	457	93,84	1	
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	122	3	60,95	108	1,61	19	67,11	4,2	225	208,33	1	
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	8	—	59,00	4	8,80	3	4,51	1,2	1	25,00	—	
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	119	—	—	119	40,80	2	66,20	5,0	391	328,57	33	
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
9	Total		34 849	\$ 20 418	\$ 73,99	% 49 955	\$ 0,16	% 1 131	27,92	% 2,8	8 262	\$ 16,54	% 45	\$ —

2022
T3

	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	31 958	\$ 17 710	\$ 73,29	% 45 184	\$ 0,04	% 1 021	29,29	% 2,7	5 683	\$ 12,58	% 6	\$
11	De 0,15 à <0,25	BB+	284	895	84,58	1 041	0,22	42	27,90	3,0	345	33,14	1	
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	241	38	77,58	246	0,44	22	29,83	2,3	119	48,37	—	
13	De 0,50 à <0,75	B+	652	25	74,91	467	0,60	32	49,19	4,0	457	97,86	1	
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	114	3	60,95	100	1,59	35	67,96	4,3	211	211,00	1	
15	De 2,50 à <10,00	CCC+	8	—	59,00	5	8,80	3	4,47	1,4	1	20,00	—	
16	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	113	—	—	113	40,77	2	66,20	5,0	370	327,43	31	
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
18	Total		33 370	\$ 18 671	\$ 73,84	% 47 156	\$ 0,15	% 1 148	29,62	% 2,7	7 186	\$ 15,24	% 40	\$ —

2022
T2

	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	27 134	\$ 16 068	\$ 73,42	% 39 159	\$ 0,04	% 1 039	27,59	% 2,8	4 987	\$ 12,74	% 4	\$
20	De 0,15 à <0,25	BB+	607	831	83,00	1 228	0,22	47	22,76	2,2	328	26,71	1	
21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	355	39	68,45	250	0,45	24	24,95	2,4	108	43,20	—	
22	De 0,50 à <0,75	B+	449	11	86,61	451	0,58	29	41,56	4,5	411	91,13	1	
23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	119	7	59,73	107	1,56	29	66,83	4,1	218	203,74	1	
24	De 2,50 à <10,00	CCC+	4	—	59,00	—	4,69	2	21,21	1,1	—	—	—	
25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	49	—	—	49	70,71	1	67,85	5,0	120	244,90	24	
26	100,00 (défaillance)	Défaillance	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
27	Total		28 717	\$ 16 956	\$ 73,88	% 41 244	\$ 0,14	% 1 160	27,73	% 2,8	6 172	\$ 14,96	% 31	\$ —

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques¹ (suite)

(en millions de dollars,
 sauf indication contraire)
 À la date du bilan

N° de ligne	2022																			
	T1																			
	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁵		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	25 535	\$	15 897	\$ 74,49	%	37 737	\$	0,04	%	1 063		26,81	%	2,7	4 424	\$ 11,72	% 4	\$
2	De 0,15 à <0,25	BB+	381		824	83,01		975		0,22		47		22,18		2,3	229	23,49	–	
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	471		23	51,73		244		0,45		21		28,99		2,0	117	47,95	–	
4	De 0,50 à <0,75	B+	370		38	65,34		387		0,58		34		28,19		4,8	263	67,96	1	
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	183		9	61,54		170		1,44		33		76,55		3,3	339	199,41	2	
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	4		–	59,00		–		4,69		2		21,21		2,3	–	–	–	
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	113		–	–		113		40,70		2		66,19		5,0	373	330,09	31	
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	–		–	–		–		–		–		–		–	–	–	–	
9	Total		27 057	\$	16 791	\$ 74,85	%	39 626	\$	0,17	%	1 184		27,04	%	2,7	5 745	\$ 14,50	% 38	\$ –
	2021																			
	T4																			
	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁵		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	24 869	\$	16 603	\$ 72,41	%	37 303	\$	0,04	%	1 074		27,47	%	2,5	4 343	\$ 11,64	% 4	\$
11	De 0,15 à <0,25	BB+	124		89	66,74		155		0,20		9		50,94		2,0	82	52,90	–	
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	618		727	84,57		872		0,31		55		15,13		1,9	168	19,27	–	
13	De 0,50 à <0,75	B+	435		32	74,25		458		0,72		38		31,87		4,5	350	76,42	1	
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	175		13	62,44		165		1,38		38		79,57		3,7	355	215,15	2	
15	De 2,50 à <10,00	CCC+	4		12	99,00		12		4,70		3		15,50		4,4	7	58,33	–	
16	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	111		–	–		111		40,63		2		62,96		5,0	345	310,81	30	
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	–		–	–		–		–		–		–		–	–	–	–	
18	Total		26 336	\$	17 476	\$ 72,90	%	39 076	\$	0,18	%	1 205		27,66	%	2,6	5 650	\$ 14,46	% 37	\$ –

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).
² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.
³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.
⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.
⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.
⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

N° de ligne		2022														
		T4														
		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Echéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
Canada – assurées ^{7, 8, 9}	1	De 0,00 à <0,15 %	46 748	\$ 17 373	\$ 52,46	% 11 838	\$ 0,06	% 322 046	8,82	%	183	\$ 1,55	% 1	\$		
	2	De 0,15 à <0,25	7 559	338	49,64	2 793	0,19	37 935	9,50		109	3,90	1			
	3	De 0,25 à <0,50	6 054	146	49,14	2 346	0,32	33 955	9,56		134	5,71	1			
	4	De 0,50 à <0,75	4 127	446	52,96	1 641	0,50	15 748	9,61		130	7,92	1			
	5	De 0,75 à <2,50	4 642	46	48,30	1 627	1,22	16 265	9,55		229	14,07	2			
	6	De 2,50 à <10,00	1 083	15	41,31	311	5,56	6 218	8,95		100	32,15	2			
	7	De 10,00 à <100,00	273	1	46,31	55	22,78	1 695	8,11		25	45,45	1			
	8	100,00 (défaillance)	109	–	–	20	100,00	645	8,71		23	115,00	–			
	9	Total	70 595	18 365	52,37	20 631	0,48	434 507	9,12		933	4,52	9	5		
Canada – non assurées ^{7, 9}	10	De 0,00 à <0,15	198 430	80 709	48,96	237 943	0,06	849 891	21,65		8 373	3,52	30			
	11	De 0,15 à <0,25	39 724	4 634	46,93	41 899	0,19	125 178	26,11		4 519	10,79	21			
	12	De 0,25 à <0,50	23 156	3 846	49,97	25 078	0,32	94 067	29,33		4 363	17,40	23			
	13	De 0,50 à <0,75	12 237	–	–	12 237	0,51	24 617	29,49		3 034	24,79	18			
	14	De 0,75 à <2,50	11 898	767	51,09	12 289	1,22	30 863	27,03		4 850	39,47	38			
	15	De 2,50 à <10,00	1 950	55	42,12	1 973	5,35	8 364	20,73		1 403	71,11	21			
	16	De 10,00 à <100,00	439	4	45,53	441	30,56	2 005	13,61		324	73,47	18			
	17	100,00 (défaillance)	144	–	–	144	100,00	688	18,46		251	174,31	8			
	18	Total	287 978	90 015	48,91	332 004	0,27	1 135 673	23,26		27 117	8,17	177	43		
États-Unis – non assurées ⁷	19	De 0,00 à <0,15	33 473	14 273	66,02	42 897	0,06	113 376	29,34		2 016	4,70	7			
	20	De 0,15 à <0,25	7 153	570	39,95	7 381	0,19	26 481	27,78		845	11,45	4			
	21	De 0,25 à <0,50	4 647	436	39,39	4 819	0,32	23 765	27,71		793	16,46	4			
	22	De 0,50 à <0,75	4 219	235	38,68	4 310	0,52	9 066	33,17		1 220	28,31	7			
	23	De 0,75 à <2,50	4 392	234	33,71	4 471	1,30	14 600	30,31		2 093	46,81	18			
	24	De 2,50 à <10,00	626	63	11,76	633	4,96	4 830	31,56		685	108,21	10			
	25	De 10,00 à <100,00	495	11	9,65	496	18,75	1 708	23,52		612	123,39	23			
	26	100,00 (défaillance)	676	–	–	676	100,00	3 446	22,27		454	67,16	117			
	27	Total	55 681	15 822	63,21	65 683	1,42	197 272	29,27		8 718	13,27	190	58		
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel		414 254	\$ 124 202	\$ 51,24	% 418 318	\$ 0,46	% 1 767 452	23,42	%	36 768	\$ 8,79	% 376	\$ 106	\$		

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprennent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprennent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprennent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

À la date du bilan		N° de ligne		2022																							
				T3																							
				Expositions brutes au bilan initiales ²		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁴		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années) ⁵		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA		Provisions	
		Fourchette de PD ¹																									
Canada – assurées ^{7, 8, 9}		1	De 0,00 à <0,15	%	47 005	\$	17 486	\$	52,26	%	11 115	\$	0,06	%	327 518	8,46	%			166	\$	1,49	%	1	\$		\$
		2	De 0,15 à <0,25		7 950		318		48,92		2 992		0,19		39 275	8,88			110		3,68		1				
		3	De 0,25 à <0,50		6 401		148		48,99		2 570		0,32		36 596	9,32			143		5,56		1				
		4	De 0,50 à <0,75		4 760		432		52,92		1 918		0,50		16 374	9,40			150		7,82		1				
		5	De 0,75 à <2,50		4 660		55		46,77		1 601		1,20		17 227	9,50			223		13,93		2				
		6	De 2,50 à <10,00		1 079		16		43,12		288		5,62		6 393	8,43			87		30,21		1				
		7	De 10,00 à <100,00		289		1		69,80		62		24,21		1 861	8,18			29		46,77		1				
		8	100,00 (défaillance)		117		–		–		21		100,00		667	8,71			24		114,29		–				
		9	Total		72 261		18 456		52,17		20 567		0,50		445 911	8,80			932		4,53		8		5		
Canada – non assurées ^{7, 9}		10	De 0,00 à <0,15		195 843		78 294		48,86		234 095		0,06		842 224	20,48			7 768		3,32		28				
		11	De 0,15 à <0,25		42 740		4 980		46,19		45 040		0,19		133 271	25,61			4 752		10,55		22				
		12	De 0,25 à <0,50		22 300		3 553		48,49		24 023		0,31		87 811	28,26			3 999		16,65		21				
		13	De 0,50 à <0,75		10 636		–		–		10 636		0,51		23 137	27,65			2 474		23,26		15				
		14	De 0,75 à <2,50		10 488		702		50,14		10 840		1,22		28 570	25,65			4 040		37,27		34				
		15	De 2,50 à <10,00		1 846		51		39,57		1 866		5,49		8 127	19,00			1 230		65,92		18				
		16	De 10,00 à <100,00		446		4		43,09		448		31,49		2 079	13,28			317		70,76		18				
		17	100,00 (défaillance)		142		–		–		142		100,00		675	20,84			273		192,25		9				
		18	Total		284 441		87 584		48,70		327 090		0,26		1 125 894	22,15			24 853		7,60		165		41		
États-Unis – non assurées ⁷		19	De 0,00 à <0,15		29 842		13 118		65,94		38 491		0,06		109 563	29,01			1 779		4,62		6				
		20	De 0,15 à <0,25		6 507		527		40,54		6 721		0,19		26 058	27,61			764		11,37		4				
		21	De 0,25 à <0,50		4 372		415		38,71		4 533		0,32		23 788	27,93			754		16,63		4				
		22	De 0,50 à <0,75		3 564		199		36,65		3 637		0,53		8 985	31,37			984		27,06		6				
		23	De 0,75 à <2,50		4 052		207		33,33		4 121		1,30		14 424	29,40			1 876		45,52		16				
		24	De 2,50 à <10,00		624		57		12,35		631		4,90		4 919	31,62			681		107,92		10				
		25	De 10,00 à <100,00		453		11		9,92		454		19,68		1 747	23,31			562		123,79		21				
		26	100,00 (défaillance)		609		–		–		609		100,00		3 390	22,25			375		61,58		107				
		27	Total		50 023		14 534		63,12		59 197		1,44		192 874	28,86			7 775		13,13		174		49		
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel		28			406 725	\$	120 574	\$	50,97	%	406 854	\$	0,45	%	1 764 679	22,34	%		33 560	\$	8,25	%	347	\$	95	\$	

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprennent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprennent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprennent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

N° de ligne		2022														
		T2														
À la date du bilan																
		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
Canada – assurées ^{7, 8, 9}	1	De 0,00 à <0,15 %	47 067 \$	17 640 \$	52,20 %	10 278 \$	0,07 %	331 257	8,40 %		157 \$	1,53 %	1 \$		\$	
	2	De 0,15 à <0,25	8 383	358	49,25	2 984	0,19	42 365	8,94		111	3,72	1			
	3	De 0,25 à <0,50	7 197	144	49,44	3 002	0,31	39 747	9,28		165	5,50	1			
	4	De 0,50 à <0,75	4 588	413	52,77	1 791	0,51	16 608	9,35		141	7,87	1			
	5	De 0,75 à <2,50	4 866	57	48,16	1 691	1,23	18 560	9,53		239	14,13	2			
	6	De 2,50 à <10,00	1 160	16	41,41	308	5,53	6 875	8,38		92	29,87	1			
	7	De 10,00 à <100,00	306	1	65,21	60	26,34	1 959	8,17		27	45,00	1			
	8	100,00 (défaillance)	137	–	–	20	100,00	753	8,51		23	115,00	–			
	9	Total	73 704	18 629	52,11	20 134	0,52	458 124	8,79		955	4,74	8		6	
Canada – non assurées ^{7, 9}	10	De 0,00 à <0,15	186 879	76 401	49,02	224 336	0,06	822 458	19,84		7 253	3,23	26			
	11	De 0,15 à <0,25	40 095	4 069	46,63	41 992	0,19	126 716	23,60		4 095	9,75	19			
	12	De 0,25 à <0,50	21 816	3 167	48,67	23 358	0,32	91 340	26,88		3 719	15,92	20			
	13	De 0,50 à <0,75	11 273	–	–	11 273	0,51	23 567	26,61		2 510	22,27	15			
	14	De 0,75 à <2,50	11 006	715	49,45	11 359	1,22	30 556	24,93		4 122	36,29	34			
	15	De 2,50 à <10,00	1 799	29	50,39	1 814	5,64	8 169	18,77		1 199	66,10	18			
	16	De 10,00 à <100,00	477	5	49,42	479	31,61	2 297	13,30		344	71,82	20			
	17	100,00 (défaillance)	169	–	–	169	100,00	757	20,12		299	176,92	11			
	18	Total	273 514	84 386	48,90	314 780	0,29	1 105 860	21,27		23 541	7,48	163		47	
États-Unis – non assurées ⁷	19	De 0,00 à <0,15	24 377	12 881	65,93	32 870	0,06	116 547	27,79		1 411	4,29	5			
	20	De 0,15 à <0,25	5 666	528	41,01	5 882	0,19	19 105	26,14		634	10,78	3			
	21	De 0,25 à <0,50	4 043	405	39,06	4 201	0,31	18 431	26,48		661	15,73	4			
	22	De 0,50 à <0,75 ¹⁰	7 837	190	37,26	7 908	0,61	11 253	30,90		2 299	29,07	15			
	23	De 0,75 à <2,50	3 992	207	35,57	4 065	1,32	13 965	28,71		1 823	44,85	15			
	24	De 2,50 à <10,00	659	56	16,41	669	4,87	4 901	31,10		710	106,13	10			
	25	De 10,00 à <100,00	443	10	11,71	444	20,24	1 922	22,33		524	118,02	20			
	26	100,00 (défaillance)	613	–	–	613	100,00	4 527	23,13		363	59,22	115			
	27	Total	47 630	14 277	63,19	56 652	1,55	190 651	27,96		8 425	14,87	187		51	
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel			394 848 \$	117 292 \$	51,15 %	391 566 \$	0,49 %	1 754 635	21,49 %		32 921 \$	8,41 %	358 \$	104 \$		

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprennent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprennent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprennent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

¹⁰ Augmentation attribuable au volume d'emprunteurs sans note de crédit au T2 2022.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

2022																
T1																

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprennent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprennent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprennent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

N° de ligne		2021 T4													
À la date du bilan															
		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
Canada – assurées ^{7, 8, 9}	1	De 0,00 à <0,15 %	48 404	\$ 17 805	\$ 51,87	% 9 231	\$ 0,07	% 343 030	6,90	%	117	\$ 1,27	% –	\$	
	2	De 0,15 à <0,25	9 409	379	47,57	3 257	0,20	46 059	8,21		114	3,50	1		
	3	De 0,25 à <0,50	6 896	164	48,40	2 670	0,31	42 159	8,37		133	4,98	1		
	4	De 0,50 à <0,75	5 251	390	52,69	2 062	0,51	18 232	8,47		146	7,08	1		
	5	De 0,75 à <2,50	5 360	67	48,04	1 742	1,20	20 140	8,35		212	12,17	2		
	6	De 2,50 à <10,00	1 197	18	40,60	276	5,42	7 429	6,93		67	24,28	1		
	7	De 10,00 à <100,00	341	3	72,18	67	26,41	2 104	5,56		20	29,85	1		
	8	100,00 (défaillance)	169	–	–	24	100,00	969	6,97		22	91,67	–		
	9	Total	77 027	18 826	51,75	19 329	0,56	480 122	7,62		831	4,30	7	17	
Canada – non assurées ^{7, 9}	10	De 0,00 à <0,15	174 373	71 709	48,99	209 504	0,06	799 950	18,36		6 195	2,96	23		
	11	De 0,15 à <0,25	37 890	3 828	47,98	39 727	0,19	124 326	22,80		3 751	9,44	17		
	12	De 0,25 à <0,50	20 350	1 642	46,23	21 109	0,31	80 511	24,42		3 041	14,41	16		
	13	De 0,50 à <0,75	10 107	1 209	51,77	10 733	0,51	31 634	23,99		2 163	20,15	13		
	14	De 0,75 à <2,50	10 447	681	50,55	10 791	1,22	30 011	22,63		3 564	33,03	29		
	15	De 2,50 à <10,00	1 758	27	48,20	1 771	5,65	8 416	16,85		1 044	58,95	16		
	16	De 10,00 à <100,00	482	5	58,77	485	32,19	2 303	15,02		356	73,40	28		
	17	100,00 (défaillance)	205	–	–	205	100,00	914	18,51		357	174,15	11		
	18	Total	255 612	79 101	48,94	294 325	0,31	1 078 065	19,74		20 471	6,96	153	36	
États-Unis – non assurées ⁷	19	De 0,00 à <0,15	24 565	12 181	65,53	32 546	0,06	113 964	28,51		1 441	4,43	5		
	20	De 0,15 à <0,25	5 397	516	38,94	5 598	0,19	21 316	26,64		615	10,99	3		
	21	De 0,25 à <0,50	4 033	397	38,28	4 185	0,32	22 836	27,42		683	16,32	4		
	22	De 0,50 à <0,75	3 770	209	36,77	3 847	0,56	8 685	31,14		1 064	27,66	7		
	23	De 0,75 à <2,50	4 007	211	33,16	4 077	1,32	15 445	29,75		1 896	46,50	16		
	24	De 2,50 à <10,00	924	58	11,85	931	6,01	5 593	28,23		963	103,44	15		
	25	De 10,00 à <100,00	275	10	8,47	276	25,81	2 383	26,61		406	147,10	18		
	26	100,00 (défaillance)	589	–	–	589	100,00	3 500	23,80		314	53,31	116		
	27	Total	43 560	13 582	62,51	52 049	1,60	193 722	28,45		7 382	14,18	184	46	
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel		376 199	\$ 111 509	\$ 51,07	% 365 703	\$ 0,52	% 1 751 909	20,16	%	28 684	\$ 7,84	% 344	\$ 99	\$	

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprendent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2022 T4													
Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
De 0,00 à <0,15 %	6 602 \$	150 586 \$	60,05	97 030	0,05	18 104 945	87,25		2 741	2,82	39		
De 0,15 à <0,25	2 397	15 252	60,30	11 594	0,19	2 229 300	88,88		1 134	9,78	20		
De 0,25 à <0,50	2 914	11 939	59,86	10 061	0,32	2 670 297	89,78		1 493	14,84	29		
De 0,50 à <0,75	3 613	10 213	57,88	9 524	0,53	1 568 139	90,13		2 117	22,23	45		
De 0,75 à <2,50	14 231	18 589	59,88	25 362	1,48	4 534 137	91,78		12 521	49,37	346		
De 2,50 à <10,00	8 988	3 403	60,77	11 056	5,39	3 101 684	91,52		13 396	121,16	545		
De 10,00 à <100,00	1 849	256	59,45	2 002	28,45	1 175 237	90,57		4 865	243,01	521		
100,00 (défaillance)	93	—	—	93	100,00	19 492	84,92		53	56,99	75		
Total	40 687 \$	210 238 \$	59,95	166 722	1,07	33 403 231	88,69		38 320	22,98	1 620	226	\$

2022 T3													
Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
De 0,00 à <0,15 %	7 240 \$	146 174 \$	61,10	96 557	0,05	18 023 219	87,15		2 734	2,83	39		
De 0,15 à <0,25	2 447	14 386	61,42	11 284	0,19	2 195 258	88,87		1 103	9,77	19		
De 0,25 à <0,50	2 929	11 125	60,98	9 713	0,32	2 615 871	89,72		1 439	14,82	28		
De 0,50 à <0,75	3 603	9 495	58,59	9 166	0,53	1 531 467	89,96		2 032	22,17	43		
De 0,75 à <2,50	14 024	16 528	60,45	24 015	1,49	4 515 861	91,41		11 832	49,27	328		
De 2,50 à <10,00	8 888	3 192	64,13	10 935	5,39	3 006 797	91,47		13 235	121,03	538		
De 10,00 à <100,00	1 601	185	64,24	1 719	26,66	947 764	89,78		4 140	240,84	415		
100,00 (défaillance)	96	—	—	96	100,00	18 076	85,46		55	57,29	78		
Total	40 828 \$	201 085 \$	61,00	163 485	1,01	32 854 313	88,52		36 570	22,37	1 488	197	\$

2022 T2													
Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
De 0,00 à <0,15 %	6 489 \$	143 470 \$	60,50	93 294	0,05	17 281 541	86,56		2 740	2,94	39		
De 0,15 à <0,25	2 367	15 107	60,76	11 546	0,19	2 387 339	87,90		1 115	9,66	20		
De 0,25 à <0,50	2 907	11 664	60,19	9 928	0,32	2 800 732	88,72		1 457	14,68	28		
De 0,50 à <0,75	3 535	9 336	58,31	8 979	0,53	1 661 353	88,92		1 970	21,94	42		
De 0,75 à <2,50	13 459	15 496	59,85	22 734	1,47	4 498 570	90,35		10 981	48,30	303		
De 2,50 à <10,00	8 471	3 222	63,52	10 517	5,46	3 301 969	90,25		12 662	120,40	518		
De 10,00 à <100,00	1 671	270	69,16	1 858	25,51	996 192	88,45		4 379	235,68	423		
100,00 (défaillance)	102	—	—	102	100,00	18 224	84,36		42	41,18	83		
Total	39 001 \$	198 565 \$	60,41	158 958	1,03	32 945 920	87,73		35 346	22,24	1 456	193	\$

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2022 T1														
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
1	De 0,00 à <0,15	6 616	140 395	60,21	91 149	0,05	17 092 445	86,28		2 690	2,95	38		
2	De 0,15 à <0,25	2 359	15 032	60,24	11 414	0,19	2 389 394	87,80		1 101	9,65	19		
3	De 0,25 à <0,50	2 853	11 543	59,85	9 762	0,32	2 797 542	88,64		1 430	14,65	28		
4	De 0,50 à <0,75	3 467	9 250	57,83	8 816	0,53	1 639 534	88,85		1 931	21,90	41		
5	De 0,75 à <2,50	13 210	15 483	59,65	22 445	1,48	4 509 005	90,25		10 840	48,30	300		
6	De 2,50 à <10,00	8 254	3 310	65,09	10 408	5,44	3 272 650	90,19		12 496	120,06	510		
7	De 10,00 à <100,00	1 548	295	68,45	1 750	25,15	948 926	88,38		4 117	235,26	393		
8	100,00 (défaillance)	92	—	—	92	100,00	14 789	84,03		38	41,30	74		
9	Total	38 399	195 308	60,13	155 836	1,01	32 664 285	87,54		34 643	22,23	1 403	179	

2021 T4														
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
10	De 0,00 à <0,15	6 472	135 404	60,22	88 017	0,05	16 668 631	85,97		2 608	2,96	37		
11	De 0,15 à <0,25	2 285	15 059	59,89	11 304	0,19	2 424 146	87,50		1 086	9,61	19		
12	De 0,25 à <0,50	2 790	11 573	59,11	9 630	0,32	2 775 618	88,34		1 401	14,55	27		
13	De 0,50 à <0,75	3 410	9 028	57,95	8 642	0,53	1 566 669	88,71		1 895	21,93	41		
14	De 0,75 à <2,50	12 936	14 891	58,40	21 633	1,48	4 371 651	90,15		10 462	48,36	289		
15	De 2,50 à <10,00	8 146	3 080	62,91	10 083	5,42	3 253 244	90,16		12 077	119,78	492		
16	De 10,00 à <100,00	1 444	247	66,41	1 609	24,56	1 011 730	88,44		3 773	234,49	353		
17	100,00 (défaillance)	88	—	—	88	100,00	13 601	83,74		38	43,18	71		
18	Total	37 571	189 282	59,93	151 006	0,99	32 085 290	87,29		33 340	22,08	1 329	156	

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2022 T4														
Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
De 0,00 à <0,15 %	12 540	\$ 5 259	\$ 70,94	% 16 272	\$ 0,08	% 684 101	36,67	% 7,95	\$ 1 293	\$ 7,95	% 5	\$		
De 0,15 à <0,25	8 176	3 272	42,99	9 582	0,20	368 404	38,85		1 575	16,44	7			
De 0,25 à <0,50	16 187	1 111	64,84	16 907	0,32	509 113	33,92		3 381	20,00	19			
De 0,50 à <0,75	8 927	979	67,17	9 577	0,53	264 075	43,64		3 295	34,41	22			
De 0,75 à <2,50	26 792	1 599	62,28	27 277	1,48	818 938	50,21		16 642	61,01	207			
De 2,50 à <10,00	9 943	427	54,94	9 968	5,34	416 007	56,16		8 845	88,73	298			
De 10,00 à <100,00	2 178	51	53,46	2 196	26,44	108 180	53,93		2 757	125,55	313			
100,00 (défaillance)	403	5	100,00	396	100,00	15 050	46,86		412	104,04	155			
Total	85 146	\$ 12 703	\$ 61,23	% 92 175	\$ 2,23	% 3 183 868	43,69	%	38 200	\$ 41,44	% 1 026	\$	115	\$
2022 T3														
Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
De 0,00 à <0,15 %	12 511	\$ 5 195	\$ 70,83	% 16 187	\$ 0,08	% 689 720	36,82	% 7,90	\$ 1 278	\$ 7,90	% 5	\$		
De 0,15 à <0,25	7 930	3 181	43,04	9 300	0,20	369 751	38,62		1 521	16,35	7			
De 0,25 à <0,50	15 985	1 109	64,14	16 696	0,32	516 225	34,01		3 348	20,05	18			
De 0,50 à <0,75	8 656	954	66,57	9 283	0,53	265 665	43,52		3 185	34,31	21			
De 0,75 à <2,50	26 052	1 550	62,14	26 457	1,46	820 521	49,88		15 969	60,36	196			
De 2,50 à <10,00	8 961	413	56,30	9 009	5,33	397 361	56,07		7 980	88,58	271			
De 10,00 à <100,00	1 941	54	51,32	1 962	26,09	100 775	53,69		2 462	125,48	274			
100,00 (défaillance)	371	5	100,00	373	100,00	11 436	45,97		376	100,80	143			
Total	82 407	\$ 12 461	\$ 61,18	% 89 267	\$ 2,11	% 3 171 454	43,40	%	36 119	\$ 40,46	% 935	\$	106	\$
2022 T2														
Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
De 0,00 à <0,15 %	12 663	\$ 5 191	\$ 71,16	% 16 357	\$ 0,08	% 711 781	36,08	% 7,75	\$ 1 268	\$ 7,75	% 5	\$		
De 0,15 à <0,25	7 822	3 195	42,96	9 195	0,20	385 443	37,72		1 467	15,95	7			
De 0,25 à <0,50	16 839	1 144	64,40	17 576	0,32	541 696	33,28		3 448	19,62	19			
De 0,50 à <0,75	8 510	965	67,06	9 150	0,53	283 430	43,13		3 111	34,00	21			
De 0,75 à <2,50	26 093	1 525	61,77	26 468	1,47	938 987	49,36		15 837	59,83	195			
De 2,50 à <10,00	8 652	396	55,55	8 717	5,35	453 806	56,33		7 760	89,02	262			
De 10,00 à <100,00	1 911	51	51,66	1 935	25,18	111 866	53,39		2 412	124,65	261			
100,00 (défaillance)	362	5	100,00	366	100,00	12 473	47,26		382	104,37	144			
Total	82 852	\$ 12 472	\$ 61,29	% 89 764	\$ 2,05	% 3 439 482	42,72	%	35 685	\$ 39,75	% 914	\$	107	\$

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2022 T1															
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
1	De 0,00 à <0,15	\$ 12 287	\$ 5 214	71,38	16 009	0,08	731 062	36,66		1 257	7,85	5			
2	De 0,15 à <0,25	7 653	3 235	43,19	9 050	0,20	399 856	38,22		1 464	16,18	7			
3	De 0,25 à <0,50	16 715	1 137	64,60	17 449	0,32	559 063	33,24		3 420	19,60	19			
4	De 0,50 à <0,75	8 538	942	67,12	9 161	0,53	291 771	43,48		3 139	34,26	21			
5	De 0,75 à <2,50	25 651	1 520	62,14	26 062	1,46	949 239	50,01		15 788	60,58	195			
6	De 2,50 à <10,00	8 599	383	55,06	8 725	5,36	473 124	56,25		7 757	88,91	263			
7	De 10,00 à <100,00	1 994	50	47,11	2 014	26,04	121 072	53,35		2 507	124,48	279			
8	100,00 (défaillance)	354	5	100,00	359	100,00	12 645	47,21		383	106,69	140			
9	Total	81 791	12 486	61,43	88 829	2,10	3 537 832	43,11		35 715	40,21	929	110		
2021 T4															
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
10	De 0,00 à <0,15	\$ 11 632	\$ 5 180	71,57	15 338	0,08	710 285	36,20		1 182	7,71	4			
11	De 0,15 à <0,25	7 477	3 264	43,14	8 886	0,20	395 617	37,57		1 414	15,91	7			
12	De 0,25 à <0,50	16 450	1 149	64,57	17 191	0,35	551 116	32,63		3 419	19,89	19			
13	De 0,50 à <0,75	8 516	946	66,85	9 145	0,53	292 622	41,23		2 973	32,51	20			
14	De 0,75 à <2,50	26 119	1 489	61,67	26 616	1,47	997 426	47,37		15 291	57,45	189			
15	De 2,50 à <10,00	8 714	395	54,08	8 886	5,32	482 314	53,84		7 555	85,02	254			
16	De 10,00 à <100,00	1 986	54	52,44	2 014	26,07	122 554	50,31		2 355	116,93	263			
17	100,00 (défaillance)	346	5	100,00	351	100,00	11 098	43,63		290	82,62	131			
18	Total	81 240	12 482	61,33	88 427	2,12	3 563 032	41,65		34 479	38,99	887	98		

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Actions selon l'approche de la pondération simple des risques (RC10)¹

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de
ligne

Catégories

Expositions sur actions de sociétés cotées

Autres expositions sur actions

Total

2022 T4					
	Montant au bilan	Montant hors bilan ²	Pondération en fonction des risques	Montant des expositions ³	Actifs pondérés en fonction des risques ⁴
1	8 771 \$	– \$	300 %	8 771 \$	23 160 \$
2	148	502	400	399	1 691
3	8 919 \$	502 \$		9 170 \$	24 851 \$

2022 T3					
	Montant au bilan	Montant hors bilan ²	Pondération en fonction des risques	Montant des expositions ³	Actifs pondérés en fonction des risques ⁴
4	11 208 \$	– \$	300 %	11 208 \$	25 296 \$
5	141	418	400	350	1 485
6	11 349 \$	418 \$		11 558 \$	26 781 \$

Catégories

Expositions sur actions de sociétés cotées

Autres expositions sur actions

Total

2022 T2					
	Montant au bilan	Montant hors bilan ²	Pondération en fonction des risques	Montant des expositions ³	Actifs pondérés en fonction des risques ⁴
7	12 837 \$	– \$	300 %	12 837 \$	29 245 \$
8	115	362	400	296	1 252
9	12 952 \$	362 \$		13 133 \$	30 497 \$

Catégories

Expositions sur actions de sociétés cotées

Autres expositions sur actions

Total

2022 T1					
	Montant au bilan	Montant hors bilan ²	Pondération en fonction des risques	Montant des expositions ³	Actifs pondérés en fonction des risques ⁴
10	13 472 \$	– \$	300 %	13 472 \$	28 764 \$
11	97	319	400	257	1 088
12	13 569 \$	319 \$		13 729 \$	29 852 \$

Catégories

Expositions sur actions de sociétés cotées

Autres expositions sur actions

Total

2021 T4					
	Montant au bilan	Montant hors bilan ²	Pondération en fonction des risques	Montant des expositions ³	Actifs pondérés en fonction des risques ⁴
13	13 306 \$	– \$	300 %	13 306 \$	28 357 \$
14	73	326	400	235	997
15	13 379 \$	326 \$		13 541 \$	29 354 \$

Catégories

Expositions sur actions de sociétés cotées

Autres expositions sur actions

Total

¹ En raison de la participation dans Schwab, les expositions sur actions sont maintenant pondérées en fonction des risques selon l'approche de la pondération simple des risques.

² Les montants hors bilan sont présentés compte non tenu des FCEC et de l'ARC.

³ Les montants des expositions sont présentés compte tenu des FCEC et de l'ARC.

⁴ Les actions pondérées en fonction des risques reflètent la réduction liée à la portion des positions dans des actions déduites des fonds propres.

Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

N° de
ligne

AS-RCC (pour les dérivés)

Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)

Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)

Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)

Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)

VaR pour les cessions temporaires de titres

Total

N° de
ligne

2022

T4

	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
1	22 550	\$ 27 964	\$	1,4	70 720	\$ 8 685
2	–	–	–	–	–	–
3	–	–	–	–	–	–
4	–	–	–	–	–	–
5	–	–	–	–	360 838	2 538
6	–	–	–	–	–	–
7	–	–	–	–	431 558	\$ 11 223

2022

T3

AS-RCC (pour les dérivés)

Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)

Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)

Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)

Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)

VaR pour les cessions temporaires de titres

Total

N° de
ligne

2022

T3

	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
8	15 237	\$ 29 095	\$	1,4	62 065	\$ 8 694
9	–	–	–	–	–	–
10	–	–	–	–	–	–
11	–	–	–	–	–	–
12	–	–	–	–	351 901	2 304
13	–	–	–	–	–	–
14	–	–	–	–	413 966	\$ 10 998

2022

T2

AS-RCC (pour les dérivés)

Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)

Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)

Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)

Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)

VaR pour les cessions temporaires de titres

Total

N° de
ligne

2022

T2

	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
15	18 341	\$ 28 661	\$	1,4	65 802	\$ 8 348
16	–	–	–	–	–	–
17	–	–	–	–	–	–
18	–	–	–	–	–	–
19	–	–	–	–	371 122	1 925
20	–	–	–	–	–	–
21	–	–	–	–	436 924	\$ 10 273

2022

T1

AS-RCC (pour les dérivés)

Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)

Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)

Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)

Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)

VaR pour les cessions temporaires de titres

Total

N° de
ligne

2022

T1

	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
22	9 479	\$ 30 440	\$	1,4	55 886	\$ 8 261
23	–	–	–	–	–	–
24	–	–	–	–	–	–
25	–	–	–	–	–	–
26	–	–	–	–	376 344	2 124
27	–	–	–	–	–	–
28	–	–	–	–	432 230	\$ 10 385

¹ Exclut les expositions et actifs pondérés en fonction des risques se rapportant aux CC admissibles et le RVC.

² Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2021
T4

	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	8 824	\$ 28 896	\$	1,4	52 808	\$ 8 467
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	–	–		–	–	–
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)			–	–	–	–
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)					–	–
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)					368 340	2 691
VaR pour les cessions temporaires de titres					–	–
Total					421 148	\$ 11 158

¹ Exclut les expositions et actifs pondérés en fonction des risques se rapportant aux CC admissibles et le RVC.

² Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

Exigence de fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit (RVC) (RCC2)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2022 T4		2022 T3		2022 T2		2022 T1	
			ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques
Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC avancée										
i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)			1	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
ii) Composante VaR en contexte de crise (y compris multiplicateur x 3)			2							
Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC standard			3	46 883	6 710	41 270	7 329	43 893	6 916	37 211
Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC			4	46 883 \$	6 710 \$	41 270 \$	7 329 \$	43 893 \$	6 916 \$	37 211 \$

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2022																
T4																
	Fourchette de PD ²		ECD après prise en compte des techniques ARC		PD moyenne		Nombre de débiteurs ³		PCD moyenne		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	
	De 0,00 à <0,15	%	241 736	\$	0,05	%	4 042		5,06	%	0,4		4 352	\$	1,80	%
	De 0,15 à <0,25		17 239		0,20		741		6,77		0,2		775		4,50	
	De 0,25 à <0,50		8 171		0,37		854		5,89		0,4		516		6,32	
	De 0,50 à <0,75		814		0,67		352		17,55		0,7		212		26,04	
	De 0,75 à <2,50		3 069		1,95		695		17,81		0,6		1 168		38,06	
	De 2,50 à <10,00		363		5,32		136		12,94		0,2		173		47,66	
	De 10,00 à <100,00		90		27,94		123		14,95		0,7		71		78,89	
	100,00 (défaillance)		1		100,00		4		78,40		5,0		5		500,00	
	Total		271 483	\$	0,11	%	6 947		5,39	%	0,4		7 272	\$	2,68	%
2022																
T3																
	Fourchette de PD ²		ECD après prise en compte des techniques ARC		PD moyenne		Nombre de débiteurs ³		PCD moyenne		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	
	De 0,00 à <0,15	%	226 281	\$	0,05	%	4 222		5,23	%	0,4		4 073	\$	1,80	%
	De 0,15 à <0,25		15 088		0,20		707		8,28		0,3		810		5,37	
	De 0,25 à <0,50		9 203		0,37		887		6,66		0,4		643		6,99	
	De 0,50 à <0,75		1 037		0,68		367		14,37		0,8		234		22,57	
	De 0,75 à <2,50		2 715		1,93		697		17,32		1,0		1 092		40,22	
	De 2,50 à <10,00		351		5,54		140		15,21		0,3		199		56,70	
	De 10,00 à <100,00		28		19,25		129		28,88		4,3		47		167,86	
	100,00 (défaillance)		1		100,00		7		64,71		4,7		9		900,00	
	Total		254 704	\$	0,11	%	7 156		5,64	%	0,4		7 107	\$	2,79	%
2022																
T2																
	Fourchette de PD ²		ECD après prise en compte des techniques ARC		PD moyenne		Nombre de débiteurs ³		PCD moyenne		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	
	De 0,00 à <0,15	%	243 064	\$	0,05	%	3 969		4,18	%	0,4		3 512	\$	1,44	%
	De 0,15 à <0,25		13 061		0,20		680		7,46		0,3		655		5,01	
	De 0,25 à <0,50		9 651		0,40		890		6,13		0,4		635		6,58	
	De 0,50 à <0,75		976		0,68		366		12,03		0,8		183		18,75	
	De 0,75 à <2,50		2 632		1,98		744		19,67		1,0		1 181		44,87	
	De 2,50 à <10,00		414		5,50		148		12,84		0,2		193		46,62	
	De 10,00 à <100,00		30		21,15		129		31,47		4,1		56		186,67	
	100,00 (défaillance)		1		100,00		10		59,64		4,2		10		1 000,00	
	Total		269 829	\$	0,10	%	6 936		4,60	%	0,4		6 425	\$	2,38	%

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2022 T1										
	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
1	De 0,00 à <0,15	239 889	\$ 0,05	4 002	3,87	0,4	3 008	\$ 1,25	%	
2	De 0,15 à <0,25	17 765	0,20	672	8,96	0,3	1 098	6,18		
3	De 0,25 à <0,50	12 746	0,40	876	4,67	0,4	664	5,21		
4	De 0,50 à <0,75	860	0,68	375	17,55	1,5	264	30,70		
5	De 0,75 à <2,50	2 949	1,84	780	15,56	1,0	1 029	34,89		
6	De 2,50 à <10,00	624	6,03	156	11,43	0,4	263	42,15		
7	De 10,00 à <100,00	101	20,01	148	26,99	4,2	162	160,40		
8	100,00 (défaillance)	5	100,00	10	48,72	4,4	31	620,00		
9	Total	274 939	\$ 0,12	7 019	4,43	0,4	6 519	\$ 2,37	%	
2021 T4										
	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
10	De 0,00 à <0,15	227 185	\$ 0,05	3 907	3,71	0,4	2 770	\$ 1,22	%	
11	De 0,15 à <0,25	19 317	0,20	651	7,92	0,3	1 069	5,53		
12	De 0,25 à <0,50	15 597	0,37	882	4,85	0,3	863	5,53		
13	De 0,50 à <0,75	11 281	0,68	335	2,90	0,3	548	4,86		
14	De 0,75 à <2,50	2 909	1,72	869	17,54	1,3	1 178	40,50		
15	De 2,50 à <10,00	773	6,20	160	11,01	0,5	319	41,27		
16	De 10,00 à <100,00	198	19,31	165	25,83	3,4	290	146,46		
17	100,00 (défaillance)	6	100,00	10	47,06	4,3	36	600,00		
18	Total	277 266	\$ 0,16	6 979	4,22	0,4	7 073	\$ 2,55	%	

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2022 T4										
	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
1	De 0,00 à <0,15	% 59 671	\$ 0,02	% 182	2,12	% 1,2	185	\$ 0,31	%	
2	De 0,15 à <0,25	—	—	—	—	—	—	—	—	
3	De 0,25 à <0,50	—	0,38	3	29,46	0,6	—	—	—	
4	De 0,50 à <0,75	6	0,68	1	54,50	1,0	5	83,33		
5	De 0,75 à <2,50	9	2,14	4	13,60	1,0	3	33,33		
6	De 2,50 à <10,00	2	4,69	1	4,34	—	—	—	—	
7	De 10,00 à <100,00	9	20,05	2	64,48	5,0	35	388,89		
8	100,00 (défaillance)	—	—	—	—	—	—	—	—	
9	Total	59 697	\$ 0,03	% 193	2,13	% 1,2	228	\$ 0,38	%	
2022 T3										
	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
10	De 0,00 à <0,15	% 54 687	\$ 0,02	% 202	2,80	% 1,0	153	\$ 0,28	%	
11	De 0,15 à <0,25	—	—	—	—	—	—	—	—	
12	De 0,25 à <0,50	2	0,43	4	49,52	1,0	1	50,00		
13	De 0,50 à <0,75	16	0,68	1	54,50	1,0	12	75,00		
14	De 0,75 à <2,50	13	2,14	5	13,60	1,0	4	30,77		
15	De 2,50 à <10,00	2	4,69	1	4,34	—	—	—	—	
16	De 10,00 à <100,00	15	23,23	2	63,85	5,0	59	393,33		
17	100,00 (défaillance)	—	—	—	—	—	—	—	—	
18	Total	54 735	\$ 0,03	% 215	2,84	% 1,0	229	\$ 0,42	%	
2022 T2										
	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
19	De 0,00 à <0,15	% 62 402	\$ 0,02	% 194	4,38	% 0,8	141	\$ 0,23	%	
20	De 0,15 à <0,25	—	0,20	1	3,65	5,0	—	—	—	
21	De 0,25 à <0,50	2	0,43	3	13,60	1,0	—	—	—	
22	De 0,50 à <0,75	12	0,56	2	64,45	4,8	18	150,00		
23	De 0,75 à <2,50	8	2,14	5	13,60	1,0	2	25,00		
24	De 2,50 à <10,00	3	4,69	1	4,34	—	—	—	—	
25	De 10,00 à <100,00	3	40,39	1	60,50	5,0	12	400,00		
26	100,00 (défaillance)	—	—	—	—	—	—	—	—	
27	Total	62 430	\$ 0,02	% 207	4,39	% 0,8	173	\$ 0,28	%	

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2022 T1													

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2022 T4											
	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
1	De 0,00 à <0,15	%	99 820	\$	0,05	%	342	13,95	%	0,4	3 697 \$ 3,70 %
2	De 0,15 à <0,25		103		0,20		16	16,57		0,3	10 9,71
3	De 0,25 à <0,50		364		0,29		14	1,81		-	7 1,92
4	De 0,50 à <0,75		40		0,68		5	8,22		0,1	4 10,00
5	De 0,75 à <2,50		49		2,14		4	4,88		-	5 10,20
6	De 2,50 à <10,00		2		4,69		2	4,34		-	-
7	De 10,00 à <100,00		-		18,15		1	19,75		2,4	-
8	100,00 (défaillance)		-		-		-	-		-	-
9	Total		100 378	\$	0,05	%	384	13,90	%	0,4	3 723 \$ 3,71 %
2022 T3											
	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
10	De 0,00 à <0,15	%	104 180	\$	0,05	%	339	13,36	%	0,4	3 639 \$ 3,49 %
11	De 0,15 à <0,25		86		0,20		13	6,80		0,2	4 4,65
12	De 0,25 à <0,50		220		0,29		18	3,08		0,3	11 5,00
13	De 0,50 à <0,75		11		0,68		4	14,60		0,9	3 27,27
14	De 0,75 à <2,50		29		1,76		4	8,27		-	5 17,24
15	De 2,50 à <10,00		1		4,69		2	4,34		-	-
16	De 10,00 à <100,00		-		18,15		1	19,75		2,7	-
17	100,00 (défaillance)		-		-		-	-		-	-
18	Total		104 527	\$	0,05	%	381	13,33	%	0,4	3 662 \$ 3,50 %
2022 T2											
	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
19	De 0,00 à <0,15	%	104 044	\$	0,05	%	340	13,48	%	0,4	3 651 \$ 3,51 %
20	De 0,15 à <0,25		477		0,20		13	2,23		0,1	7 1,47
21	De 0,25 à <0,50		55		0,30		16	11,19		1,0	8 14,55
22	De 0,50 à <0,75		8		0,68		4	15,52		1,0	2 25,00
23	De 0,75 à <2,50		80		1,53		5	5,51		-	7 8,75
24	De 2,50 à <10,00		1		4,69		2	2,77		-	-
25	De 10,00 à <100,00		-		18,15		1	19,75		2,9	-
26	100,00 (défaillance)		-		-		-	-		-	-
27	Total		104 665	\$	0,05	%	381	13,42	%	0,4	3 675 \$ 3,51 %

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2022											
T1											
	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
1	De 0,00 à <0,15	%	92 338	\$	0,05	%	335	15,00	%	0,4	3 600 \$ 3,90 %
2	De 0,15 à <0,25		290		0,20		17	2,95		0,1	6 2,07
3	De 0,25 à <0,50		36		0,41		13	56,80		1,7	26 72,22
4	De 0,50 à <0,75		4		0,68		4	38,01		4,2	3 75,00
5	De 0,75 à <2,50		71		1,39		6	3,97		—	5 7,04
6	De 2,50 à <10,00		—		4,69		2	4,34		—	—
7	De 10,00 à <100,00		—		18,15		1	19,75		3,2	—
8	100,00 (défaillance)		—		—		—	—		—	—
9	Total		92 739	\$	0,05	%	378	14,98	%	0,4	3 640 \$ 3,92 %

2021											
T4											
	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
10	De 0,00 à <0,15	%	96 419	\$	0,05	%	338	15,44	%	0,4	3 813 \$ 3,95 %
11	De 0,15 à <0,25		391		0,20		13	3,41		0,1	9 2,30
12	De 0,25 à <0,50		44		0,41		16	65,68		1,5	34 77,27
13	De 0,50 à <0,75		4		0,68		4	50,97		4,4	6 150,00
14	De 0,75 à <2,50		70		1,23		6	6,09		—	7 10,00
15	De 2,50 à <10,00		—		4,70		1	4,40		—	—
16	De 10,00 à <100,00		—		18,15		1	15,70		3,4	—
17	100,00 (défaillance)		—		—		—	—		—	—
18	Total		96 928	\$	0,05	%	379	15,41	%	0,4	3 869 \$ 3,99 %

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Nature des sûretés pour l'exposition au RCC (RCC5)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de
ligne

		2022								2022							
		T4								T3							
		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés								Sûretés employées pour les transactions sur dérivés							
		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres				Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres			
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
		Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées
Encaisse – monnaie locale	1	–	\$ 2 271	\$ –	\$ 1 904	\$ 50 357	\$ 65 710	\$ –	\$ 1 863	\$ –	\$ 3 220	\$ 43 866	\$ 55 431	\$ –	\$ 3 220	\$ 43 866	\$ 55 431
Encaisse – autres monnaies	2	65	11 709	41	10 669	76 176	107 206	95	10 064	605	7 130	80 030	115 864	95	10 064	605	7 130
Dette souveraine locale	3	786	2 717	3 701	2 581	107 038	88 568	980	1 421	3 908	3 356	100 683	85 533	980	1 421	3 908	3 356
Autres dettes souveraines	4	3 360	563	1 123	4 963	89 300	74 060	2 902	644	1 159	5 279	98 714	80 944	2 902	644	1 159	5 279
Dette publique	5	149	33	58	–	14 218	29 012	275	143	43	–	13 030	28 153	275	143	43	–
Obligations de sociétés	6	267	485	443	–	10 233	14 498	371	357	435	–	9 235	13 747	371	357	435	–
Titres de capitaux propres	7	155	–	–	–	30 447	63 300	6	–	–	–	28 946	56 742	6	–	–	–
Autres sûretés	8	494	–	23	–	10	83	408	–	–	–	12	23	408	–	–	–
Total	9	5 276	\$ 17 778	\$ 5 389	\$ 20 117	\$ 377 779	\$ 442 437	\$ 5 037	\$ 14 492	\$ 6 150	\$ 18 985	\$ 374 516	\$ 436 437	\$ 5 037	\$ 14 492	\$ 6 150	\$ 18 985
		2022								2022							
		T2								T1							
		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés								Sûretés employées pour les transactions sur dérivés							
		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres				Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres			
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
		Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées
Encaisse – monnaie locale	10	396	\$ 2 265	\$ –	\$ 1 588	\$ 51 647	\$ 69 040	\$ 229	\$ 1 779	\$ –	\$ 953	\$ 61 203	\$ 68 117	\$ 229	\$ 1 779	\$ –	\$ 953
Encaisse – autres monnaies	11	70	14 472	1 890	9 213	77 878	111 520	7	7 927	565	7 550	94 861	118 656	7	7 927	565	7 550
Dette souveraine locale	12	1 131	2 083	3 825	3 534	115 008	96 000	891	1 600	860	3 353	115 164	105 221	891	1 600	860	3 353
Autres dettes souveraines	13	3 104	1 454	1 167	5 808	89 916	73 168	2 418	943	2 755	3 361	98 331	91 233	2 418	943	2 755	3 361
Dette publique	14	361	29	65	–	13 783	28 224	521	1	153	–	14 017	29 902	521	1	153	–
Obligations de sociétés	15	280	762	315	–	7 775	14 090	361	274	424	–	6 671	16 917	361	274	424	–
Titres de capitaux propres	16	90	–	–	–	31 667	54 387	38	–	–	–	31 134	51 785	38	–	–	–
Autres sûretés	17	344	–	–	–	10	15	154	–	–	–	15	151	154	–	–	–
Total	18	5 776	\$ 21 065	\$ 7 252	\$ 20 143	\$ 387 684	\$ 446 444	\$ 4 619	\$ 12 524	\$ 4 757	\$ 15 217	\$ 421 396	\$ 481 982	\$ 4 619	\$ 12 524	\$ 4 757	\$ 15 217
		2021															
		T4															
		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés								Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres							
		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres				Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres			
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
		Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées
Encaisse – monnaie locale	19	–	\$ 1 840	\$ –	\$ 2 943	\$ 67 763	\$ 68 171	–	\$ 1 840	\$ –	\$ 2 943	\$ 67 763	\$ 68 171	–	\$ 1 840	\$ –	\$ 2 943
Encaisse – autres monnaies	20	1	5 902	44	7 212	81 688	115 218	1	5 902	44	7 212	81 688	115 218	1	5 902	44	7 212
Dette souveraine locale	21	442	1 159	624	3 938	111 814	109 594	442	1 159	624	3 938	111 814	109 594	442	1 159	624	3 938
Autres dettes souveraines	22	2 648	482	2 131	3 695	95 526	75 660	2 648	482	2 131	3 695	95 526	75 660	2 648	482	2 131	3 695
Dette publique	23	253	132	267	4	11 696	27 120	253	132	267	4	11 696	27 120	253	132	267	4
Obligations de sociétés	24	255	454	686	–	6 781	16 890	255	454	686	–	6 781	16 890	255	454	686	–
Titres de capitaux propres	25	2	–	–	–	30 667	51 858	2	–	–	–	30 667	51 858	2	–	–	–
Autres sûretés	26	340	–	–	–	13	106	340	–	–	–	13	106	340	–	–	–
Total	27	3 941	\$ 9 969	\$ 3 752	\$ 17 792	\$ 405 948	\$ 464 617	\$ 3 941	\$ 9 969	\$ 3 752	\$ 17 792	\$ 405 948	\$ 464 617	\$ 3 941	\$ 9 969	\$ 3 752	\$ 17 792

Expositions sur dérivés de crédit (RCC6)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2022 T4		2022 T3		2022 T2		2022 T1		2021 T4	
			Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue
Notionnels												
Swaps sur défaillance de crédit sur signature unique	1		3 318	\$ 2 280	\$ 3 025	\$ 1 728	\$ 3 340	\$ 1 712	\$ 3 530	\$ 1 727	\$ 4 016	\$ 1 578
Swaps sur défaillance de crédit indiciels	2		8 144	774	6 376	993	5 431	1 059	7 216	2 009	6 405	1 386
Swaps sur le rendement total	3		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Options sur crédit	4		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres dérivés de crédit	5		342	4 762	323	3 579	329	3 562	337	3 722	329	3 839
Total des notionnels	6		11 804	7 816	9 724	6 300	9 100	6 333	11 083	7 458	10 750	6 803
Justes valeurs												
Juste valeur positive (actif)	7		11	47	12	47	12	43	13	83	11	21
Juste valeur négative (passif)	8		(127)	(12)	(134)	(11)	(165)	(8)	(288)	(8)	(350)	(8)

Expositions sur les contreparties centrales (RCC8)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2022 T4		2022 T3		2022 T2		2022 T1		2021 T4	
			ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques
Expositions sur les CC admissibles (total)		1		\$		\$ 995		\$ 1 112		\$ 993		\$ 863
Expositions sur opérations auprès de CC admissibles (compte non tenu des dépôts de garantie initiaux et contributions aux fonds de garantie) – dont :												
i) Dérivés négociés hors Bourse		2	31 976	639	24 563	491	28 574	572	25 237	505	24 497	490
ii) Dérivés négociés en Bourse		3	21 974	439	15 668	313	19 849	397	17 435	349	15 495	310
iii) Cessions temporaires de titres		4	6 256	125	5 596	112	5 790	116	5 219	104	5 450	109
iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée		5	3 746	75	3 299	66	2 935	59	2 583	52	3 552	71
Dépôts de garantie initiaux séparés		6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dépôts de garantie initiaux non séparés		7	41		41		92		92		92	
Contributions aux fonds de garantie préfinancées		8	4 588	—	4 651	—	5 014	—	6 661	—	5 972	—
Contributions aux fonds de garantie non financées		9	1 120	579	1 036	504	1 021	540	966	488	937	373
		10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

¹ La Banque n'est exposée à aucune contrepartie centrale non admissible.

Dérivés – Notionnel

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2022 T4						2022 T3					
			Activités de négociation						Activités de négociation					
			Négo­ciés hors Bourse ¹						Négo­ciés hors Bourse ¹					
			Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	Négo­ciés en Bourse	Activités autres que de négociation	Total		Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	Négo­ciés en Bourse	Activités autres que de négociation	Total	
Contrats de taux d'intérêt		1	–	\$ –	\$ 1 191 392	\$ –	\$ 1 191 392	\$ –	–	\$ –	\$ 947 389	\$ –	\$ 947 389	\$ –
Contrats à terme standardisés		2	525 542	10 788	–	536 330	501	536 831	433 920	4 943	–	438 863	563	439 426
Contrats de garantie de taux d'intérêt		3	14 156 659	418 241	–	14 574 900	1 955 639	16 530 539	13 378 593	387 952	–	13 766 545	1 743 606	15 510 151
Swaps		4	–	78 984	117 942	196 926	34	196 960	–	74 058	128 820	202 878	132	203 010
Options vendues		5	–	83 202	125 056	208 258	967	209 225	–	71 649	124 997	196 646	3 281	199 927
Options achetées		6	–	591 215	1 434 390	16 707 806	1 957 141	18 664 947	13 812 513	538 602	1 201 206	15 552 321	1 747 582	17 299 903
Contrats de change		7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Contrats à terme standardisés		8	–	234 747	–	234 747	29 562	264 309	–	191 859	–	191 859	35 590	227 449
Contrats à terme de gré à gré		9	912	1 912 924	–	1 913 836	2 049	1 915 885	–	2 133 103	–	2 133 103	1 407	2 134 510
Swaps		10	–	1 099 221	–	1 099 221	104 988	1 204 209	–	1 030 403	–	1 030 403	95 405	1 125 808
Swaps combinés de taux d'intérêt		11	–	35 501	84	35 585	–	35 585	–	26 063	54	26 117	–	26 117
Options vendues		12	–	26 559	10	26 569	–	26 569	–	17 899	9	17 899	–	17 899
Options achetées		13	912	3 308 952	94	3 309 958	136 599	3 446 557	–	3 399 318	63	3 399 381	132 402	3 531 783
Contrats dérivés de crédit		14	9 735	91	–	9 826	3 378	13 204	7 679	60	–	7 739	3 069	10 808
Swaps sur défaillance de crédit		15	2 843	211	–	3 054	–	3 054	2 516	205	–	2 721	–	2 721
Protection acquise		16	12 578	302	–	12 880	3 378	16 258	10 195	265	–	10 460	3 069	13 529
Protection vendue		17	–	74 652	89 202	163 854	27 620	191 474	–	74 111	82 801	156 912	28 368	185 280
Autres contrats		18	363	74 724	60 070	135 157	–	135 157	–	73 738	53 986	127 724	–	127 724
Dérivés d'actions		19	363	149 376	149 272	299 011	27 620	326 631	–	147 849	136 787	284 636	28 368	313 004
Contrats de marchandises		20	14 696 054	\$ 4 049 845	\$ 1 583 756	\$ 20 329 655	\$ 2 124 738	\$ 22 454 393	13 822 708	\$ 4 086 034	\$ 1 338 056	\$ 19 246 798	\$ 1 911 421	\$ 21 158 219
Total														
			2022 T2						2022 T1					
			Activités de négociation						Activités de négociation					
			Négo­ciés hors Bourse ¹						Négo­ciés hors Bourse ¹					
			Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	Négo­ciés en Bourse	Activités autres que de négociation	Total		Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	Négo­ciés en Bourse	Activités autres que de négociation	Total	
Contrats de taux d'intérêt		21	–	\$ –	\$ 1 177 016	\$ –	\$ 1 177 016	\$ –	–	\$ –	\$ 1 285 498	\$ –	\$ 1 285 498	\$ –
Contrats à terme standardisés		22	307 066	15 632	–	322 698	732	323 430	241 391	10 453	–	251 844	906	252 750
Contrats de garantie de taux d'intérêt		23	12 920 048	384 594	–	13 304 642	1 465 932	14 770 574	11 803 305	383 058	–	12 186 363	1 471 317	13 657 680
Swaps		24	–	71 454	131 356	202 810	215	203 025	–	75 924	83 175	159 099	446	159 545
Options vendues		25	–	73 114	120 461	193 575	2 932	196 507	–	74 472	87 368	161 840	2 308	164 148
Options achetées		26	13 227 114	544 794	1 428 833	15 200 741	1 469 811	16 670 552	12 044 696	543 907	1 456 041	14 044 644	1 474 977	15 519 621
Contrats de change		27	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Contrats à terme standardisés		28	–	199 528	–	199 528	40 242	239 770	–	222 317	–	222 317	32 638	254 955
Contrats à terme de gré à gré		29	–	2 210 058	–	2 210 058	1 697	2 211 755	–	2 403 026	–	2 403 026	2 116	2 405 142
Swaps		30	–	1 055 665	–	1 055 665	86 029	1 141 694	–	1 131 397	–	1 131 397	75 655	1 207 052
Swaps combinés de taux d'intérêt		31	–	30 152	69	30 221	–	30 221	–	22 421	83	22 504	–	22 504
Options vendues		32	–	22 503	27	22 530	–	22 530	–	16 602	26	16 628	–	16 628
Options achetées		33	–	3 517 906	96	3 518 002	127 968	3 645 970	–	3 795 763	109	3 795 872	110 409	3 906 281
Contrats dérivés de crédit		34	6 732	124	–	6 856	3 117	9 973	8 617	23	–	8 640	3 445	12 085
Swaps sur défaillance de crédit		35	2 484	286	–	2 770	–	2 770	3 463	273	–	3 736	–	3 736
Protection acquise		36	9 216	410	–	9 626	3 117	12 743	12 080	296	–	12 376	3 445	15 821
Protection vendue		37	–	81 984	89 145	171 129	27 604	198 733	–	86 770	95 219	181 989	31 560	213 549
Autres contrats		38	–	70 148	63 030	133 178	–	133 178	–	58 805	48 001	106 806	–	106 806
Dérivés d'actions		39	–	152 132	152 175	304 307	27 604	331 911	–	145 575	143 220	288 795	31 560	320 355
Contrats de marchandises		40	13 236 330	\$ 4 215 242	\$ 1 581 104	\$ 19 032 676	\$ 1 628 500	\$ 20 661 176	12 056 776	\$ 4 485 541	\$ 1 599 370	\$ 18 141 687	\$ 1 620 391	\$ 19 762 078
Total														

¹ Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le RCC comprennent des actifs liquides de haute qualité, notamment de la trésorerie et des titres de haute qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

² Les instruments dérivés régles par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets aux fins des fonds propres; par conséquent, ces instruments bénéficient d'un traitement privilégié aux fins des fonds propres comparativement aux instruments dérivés non régles par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Dérivés – Notionnel (suite)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de ligne	2021									
	T4									
	Activités de négociation									
	Négoiés hors Bourse ¹									
	Régles par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²		Non régles par l'intermédiaire d'une chambre de compensation		Négoiés en Bourse		Total		Activités autres que de négociation	
Contrats de taux d'intérêt										
Contrats à terme standardisés	1	—	\$	—	\$	896 396	\$	896 396	\$	896 396
Contrats de garantie de taux d'intérêt	2	501 519		16 976		—		518 495		519 326
Swaps	3	10 575 475		358 754		—		10 934 229		12 520 674
Options vendues	4	—		71 408		37 057		108 465		108 958
Options achetées	5	—		74 010		41 807		115 817		118 950
	6	11 076 994		521 148		975 260		12 573 402		14 164 304
Contrats de change										
Contrats à terme standardisés	7	—		—		—		—		—
Contrats à terme de gré à gré	8	—		189 096		—		189 096		32 500
Swaps	9	—		2 366 501		—		2 366 501		589
Swaps combinés de taux d'intérêt	10	—		967 297		—		967 297		72 663
Options vendues	11	—		19 156		17		19 173		—
Options achetées	12	—		16 742		16		16 758		—
	13	—		3 558 792		33		3 558 825		105 752
Contrats dérivés de crédit										
Swaps sur défaillance de crédit										
Protection acquise	14	8 014		87		—		8 101		3 563
Protection vendue	15	2 805		158		—		2 963		—
	16	10 819		245		—		11 064		3 563
Autres contrats										
Dérivés d'actions	17	—		90 810		99 190		190 000		25 716
Contrats de marchandises	18	265		52 231		50 847		103 343		—
	19	265		143 041		150 037		293 343		25 716
Total	20	11 088 078	\$	4 223 226	\$	1 125 330	\$	16 436 634	\$	17 225 933
										18 162 567

¹ Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le RCC comprennent des actifs liquides de haute qualité, notamment de la trésorerie et des titres de haute qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

² Les instruments dérivés régles par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets aux fins des fonds propres; par conséquent, ces instruments bénéficient d'un traitement privilégié aux fins des fonds propres comparativement aux instruments dérivés non régles par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Dérivés – Exposition au risque de crédit

(en millions de dollars)			N° de			2022			2022			2022		
À la date du bilan			ligne			T4			T3			T2		

¹ Les dérivés de crédit détenus à des fins autres que de transaction, qui font l'objet d'un traitement de garantie financière aux fins du capital de risque de crédit, étaient exclus conformément aux lignes directrices du BSIF.

² Les actifs pondérés en fonction des risques pour les expositions de dérivés réputées être avec une CC admissible selon le BSIF sont calculés conformément au dispositif réglementaire de Bâle III, lequel tient compte des expositions du portefeuille bancaire et des expositions des fonds de défaut liées aux dérivés, et sont présentés selon la méthode « tout compris ». Les montants calculés sont présentés déduction faite des conventions-cadres de compensation et des sûretés.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1)¹

(en millions de dollars)	N° de ligne
À la date du bilan	

N° des millions de dollars)		2022		2022		2022		2022	
À la date du bilan		T4		T3		T2		T1	
		Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel		Banque agissant comme investisseur traditionnel		Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel		Banque agissant comme investisseur traditionnel	
		Total		Total		Total		Total	
1	Services bancaires de détail (total) – dont :	32 972	\$ 40 310	\$ 73 282	\$	27 664	\$ 39 905	\$ 67 569	\$
2	Prêts hypothécaires résidentiels	11 589	292	11 881		11 108	348	9 527	9 846
3	Cartes de crédit	4 639	13 035	17 674		1 361	12 602	13 963	1 363
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	16 744	26 983	43 727		15 195	26 955	42 150	14 069
5	Retritrisations	–	–	–		–	–	–	–
6	Services bancaires de gros (total) – dont :	16 746	37 605	54 351		11 973	34 636	46 609	10 951
7	Prêts aux entreprises	–	14 875	14 875		–	12 590	12 590	–
8	Prêts hypothécaires commerciaux	–	17 233	17 233		–	16 623	16 623	–
9	Contrats de location et montants à recevoir	16 473	5 497	21 970		11 717	5 423	17 140	10 694
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	273	–	273		256	–	257	257
11	Retritrisations	–	–	–		–	–	–	–
		2021		2021		2021		2021	
		T4		T4		T4		T4	
		Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel		Banque agissant comme investisseur traditionnel		Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel		Banque agissant comme investisseur traditionnel	
		Total		Total		Total		Total	
12	Services bancaires de détail (total) – dont :	24 426	\$ 31 698	\$ 56 124	\$	8 685	118	8 803	
13	Prêts hypothécaires résidentiels	1 273	7 913	9 186		14 468	23 667	38 135	
14	Cartes de crédit	–	–	–		–	–	–	
15	Autres expositions sur la clientèle de détail	9 221	28 659	37 880		–	7 579	7 579	
16	Retritrisations	–	16 137	16 137		–	–	–	
17	Services bancaires de gros (total) – dont :	9 159	4 943	14 102		–	–	–	
18	Prêts aux entreprises	62	–	62		–	–	–	
19	Prêts hypothécaires commerciaux	–	–	–		–	–	–	
20	Contrats de location et montants à recevoir	–	–	–		–	–	–	
21	Autres expositions sur la clientèle de gros	–	–	–		–	–	–	
22	Retritrisations	–	–	–		–	–	–	

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)¹

(en millions de dollars)			2022			2022			2022			2022														
À la date du bilan			T4			T3			T2			T1														
			Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel			Banque agissant comme investisseur traditionnel			Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel			Banque agissant comme investisseur traditionnel														
			Total			Total			Total			Total														
Services bancaires de détail (total) – dont :	1	–	\$	600	\$	600	\$	–	\$	522	\$	522	\$	–	\$	617	\$	617	\$	–	\$	494	\$	494	\$	
Prêts hypothécaires résidentiels	2	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		
Cartes de crédit	3	–		8		8		–		87		87		–		98		98		–		68		68		
Autres expositions sur la clientèle de détail	4	–		592		592		–		435		435		–		519		519		–		426		426		
Retritrisations	5	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		
Services bancaires de gros (total) – dont :	6	–		55		55		–		17		17		–		26		26		–		8		8		
Prêts aux entreprises	7	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		
Prêts hypothécaires commerciaux	8	–		1		1		–		1		1		–		1		1		–		1		1		
Contrats de location et montants à recevoir	9	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		
Autres expositions sur la clientèle de gros	10	–		54		54		–		16		16		–		25		25		–		7		7		
Retritrisations	11	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		
			2021																							
			T4																							
			Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel			Banque agissant comme investisseur traditionnel			Total																	
			Total																							
Services bancaires de détail (total) – dont :	12	–	\$	556	\$	556	\$	–		–		–		–		–		–		–		–		–		
Prêts hypothécaires résidentiels	13	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		
Cartes de crédit	14	–		33		33		–		33		33		–		33		33		–		33		33		
Autres expositions sur la clientèle de détail	15	–		523		523		–		–		–		–		–		–		–		–		–		
Retritrisations	16	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		
Services bancaires de gros (total) – dont :	17	–		54		54		–		–		–		–		–		–		–		–		–		
Prêts aux entreprises	18	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		
Prêts hypothécaires commerciaux	19	–		1		1		–		–		–		–		–		–		–		–		–		
Contrats de location et montants à recevoir	20	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		
Autres expositions sur la clientèle de gros	21	–		53		53		–		–		–		–		–		–		–		–		–		
Retritrisations	22	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)¹

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de
ligne

Total des expositions

Titrisation classique

dont la titrisation

dont le produit sous-jacent est de détail

dont le produit sous-jacent est de gros

dont la retritrisation

dont les titres sous-jacents sont de premier rang

dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang

Total

Total des expositions

Titrisation classique

dont la titrisation

dont le produit sous-jacent est de détail

dont le produit sous-jacent est de gros

dont la retritrisation

dont les titres sous-jacents sont de premier rang

dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang

Total

Total des expositions

Titrisation classique

dont la titrisation

dont le produit sous-jacent est de détail

dont le produit sous-jacent est de gros

dont la retritrisation

dont les titres sous-jacents sont de premier rang

dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang

Total

Total des expositions

Titrisation classique

dont la titrisation

dont le produit sous-jacent est de détail

dont le produit sous-jacent est de gros

dont la retritrisation

dont les titres sous-jacents sont de premier rang

dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang

Total¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

2022 T4																	
Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)					Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement			
Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
46 988	\$ 2 296	\$ 280	\$ 154	\$ –	\$ 3 200	\$ 45 698	\$ 818	\$ 2	\$ 361	\$ 5 709	\$ 126	\$ 29	\$ 29	\$ 444	\$ 10	\$ 2	\$
46 988	2 296	280	154	–	3 200	45 698	818	2	361	5 709	126	29	29	444	10	2	
31 456	1 343	63	110	–	3 200	29 225	545	2	361	3 623	55	29	29	277	4	2	
15 532	953	217	44	–	–	16 473	273	–	–	2 086	71	–	–	167	6	–	
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
46 988	\$ 2 296	\$ 280	\$ 154	\$ –	\$ 3 200	\$ 45 698	\$ 818	\$ 2	\$ 361	\$ 5 709	\$ 126	\$ 29	\$ 29	\$ 444	\$ 10	\$ 2	\$

2022 T3																	
Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)					Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement			
Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
37 727	\$ 1 601	\$ 274	\$ 34	\$ 1	\$ –	\$ 38 867	\$ 769	\$ 1	\$ –	\$ 4 684	\$ 119	\$ 15	\$ –	\$ 357	\$ 10	\$ 1	\$
37 727	1 601	274	34	1	–	38 867	769	1	–	4 684	119	15	–	357	10	1	
26 876	705	82	–	1	–	27 150	513	1	–	3 116	51	15	–	232	5	1	
10 851	896	192	34	–	–	11 717	256	–	–	1 568	68	–	–	125	5	–	
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
37 727	\$ 1 601	\$ 274	\$ 34	\$ 1	\$ –	\$ 38 867	\$ 769	\$ 1	\$ –	\$ 4 684	\$ 119	\$ 15	\$ –	\$ 357	\$ 10	\$ 1	\$

2022 T2																	
Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)					Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement			
Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
34 212	\$ 1 463	\$ 199	\$ 35	\$ 1	\$ –	\$ 35 139	\$ 770	\$ 1	\$ –	\$ 4 311	\$ 119	\$ 19	\$ –	\$ 328	\$ 10	\$ 1	\$
34 212	1 463	199	35	1	–	35 139	770	1	–	4 311	119	19	–	328	10	1	
24 377	581	–	–	1	–	24 445	513	1	–	2 849	51	19	–	211	5	1	
9 835	882	199	35	–	–	10 694	257	–	–	1 462	68	–	–	117	5	–	
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
34 212	\$ 1 463	\$ 199	\$ 35	\$ 1	\$ –	\$ 35 139	\$ 770	\$ 1	\$ –	\$ 4 311	\$ 119	\$ 19	\$ –	\$ 328	\$ 10	\$ 1	\$

2022 T1																	
Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)					Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement			
Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
33 864	\$ 793	\$ 194	\$ 34	\$ 2	\$ –	\$ 34 059	\$ 826	\$ 2	\$ –	\$ 4 010	\$ 153	\$ 22	\$ –	\$ 304	\$ 12	\$ 2	\$
33 864	793	194	34	2	–	34 059	826	2	–	4 010	153	22	–	304	12	2	
24 454	491	–	–	2	–	24 373	572	2	–	2 752	86	22	–	203	7	2	
9 410	302	194	34	–	–	9 686	254	–	–	1 258	67	–	–	101	5	–	
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
33 864	\$ 793	\$ 194	\$ 34	\$ 2	\$ –	\$ 34 059	\$ 826	\$ 2	\$ –	\$ 4 010	\$ 153	\$ 22	\$ –	\$ 304	\$ 12	\$ 2	\$

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)¹ (suite)

(en millions de dollars)		2021																
À la date du bilan		T4																
N° de ligne	Actifs pondérés en fonction des risques																	
	Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)						Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement			
	Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																		
1	Titrisation classique	32 856	\$ 559	\$ 157	\$ 73	\$ 2	\$ –	\$ 33 583	\$ 62	\$ 2	\$ –	\$ 3 930	\$ 16	\$ 27	\$ –	\$ 297	\$ 1	\$ 2
2	dont la titrisation	32 856	559	157	73	2	–	33 583	62	2	–	3 930	16	27	–	297	1	2
3	dont le produit sous-jacent est de détail	23 939	456	29	–	2	–	24 424	–	2	–	2 741	–	27	–	202	–	2
4	dont le produit sous-jacent est de gros	8 917	103	128	73	–	–	9 159	62	–	–	1 189	16	–	–	95	1	–
5	dont la retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
6	dont les titres sous-jacents sont de premier rang	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7	dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Total	32 856	\$ 559	\$ 157	\$ 73	\$ 2	\$ –	\$ 33 583	\$ 62	\$ 2	\$ –	\$ 3 930	\$ 16	\$ 27	\$ –	\$ 297	\$ 1	\$ 2

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.
² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur (TITR4)¹

(en millions de dollars)			2022																	
À la date du bilan			T4																	
N° de ligne																				
			Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement				
			Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																				
Titrisation classique			1	77 270	\$ 645	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 8 958	\$ 68 821	\$ 136	\$ –	\$ 896	\$ 10 522	\$ 14	\$ –	\$ 52	\$ 838	\$ 1	\$ –
dont la titrisation			2	77 270	645	–	–	–	8 958	68 821	136	–	896	10 522	14	–	52	838	1	–
dont le produit sous-jacent est de détail			3	39 665	645	–	–	–	8 958	31 352	–	–	896	3 294	–	–	52	260	–	–
dont le produit sous-jacent est de gros			4	37 605	–	–	–	–	–	37 469	136	–	–	7 228	14	–	–	578	1	–
dont la retitrisation			5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont les titres sous-jacents sont de premier rang			6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang			7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total			8	77 270	\$ 645	\$ –	\$ –	\$ –	8 958	\$ 68 821	\$ 136	\$ –	\$ 896	\$ 10 522	\$ 14	\$ –	\$ 52	\$ 838	\$ 1	\$ –
			2022																	
			T3																	
			Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement				
			Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																				
Titrisation classique			9	74 007	\$ 534	\$ –	\$ –	\$ –	9 060	\$ 65 353	\$ 128	\$ –	906	\$ 9 872	\$ 13	\$ –	53	\$ 785	\$ 1	\$ –
dont la titrisation			10	74 007	534	–	–	–	9 060	65 353	128	–	906	9 872	13	–	53	785	1	–
dont le produit sous-jacent est de détail			11	39 371	534	–	–	–	9 060	30 845	–	–	906	3 236	–	–	53	254	–	–
dont le produit sous-jacent est de gros			12	34 636	–	–	–	–	–	34 508	128	–	–	6 636	13	–	–	531	1	–
dont la retitrisation			13	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont les titres sous-jacents sont de premier rang			14	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang			15	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total			16	74 007	\$ 534	\$ –	\$ –	\$ –	9 060	\$ 65 353	\$ 128	\$ –	906	\$ 9 872	\$ 13	\$ –	53	\$ 785	\$ 1	\$ –
			2022																	
			T2																	
			Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement				
			Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																				
Titrisation classique			17	69 656	\$ 521	\$ –	\$ –	\$ –	9 527	\$ 60 522	\$ 128	\$ –	953	\$ 9 169	\$ 13	\$ –	57	\$ 729	\$ –	\$ –
dont la titrisation			18	69 656	521	–	–	–	9 527	60 522	128	–	953	9 169	13	–	57	729	–	–
dont le produit sous-jacent est de détail			19	37 209	521	–	–	–	9 527	28 203	–	–	953	2 971	–	–	57	233	–	–
dont le produit sous-jacent est de gros			20	32 447	–	–	–	–	–	32 319	128	–	–	6 198	13	–	–	496	–	–
dont la retitrisation			21	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont les titres sous-jacents sont de premier rang			22	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang			23	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total			24	69 656	\$ 521	\$ –	\$ –	\$ –	9 527	\$ 60 522	\$ 128	\$ –	953	\$ 9 169	\$ 13	\$ –	57	\$ 729	\$ –	\$ –
			2022																	
			T1																	
			Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement				
			Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																				
Titrisation classique			25	64 063	\$ 486	\$ –	\$ –	\$ –	9 895	\$ 54 527	\$ 127	\$ –	990	\$ 8 307	\$ 13	\$ –	58	\$ 664	\$ 1	\$ –
dont la titrisation			26	64 063	486	–	–	–	9 895	54 527	127	–	990	8 307	13	–	58	664	1	–
dont le produit sous-jacent est de détail			27	34 427	486	–	–	–	9 895	25 018	–	–	990	2 637	–	–	58	210	–	–
dont le produit sous-jacent est de gros			28	29 636	–	–	–	–	–	29 509	127	–	–	5 670	13	–	–	454	1	–
dont la retitrisation			29	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont les titres sous-jacents sont de premier rang			30	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang			31	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total			32	64 063	\$ 486	\$ –	\$ –	\$ –	9 895	\$ 54 527	\$ 127	\$ –	990	\$ 8 307	\$ 13	\$ –	58	\$ 664	\$ 1	\$ –

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur (TITR4)¹ (suite)

(en millions de dollars)		N° de ligne	2021																
À la date du bilan			T4																
			Actifs pondérés en fonction des risques																
			Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement			
			Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %
Total des expositions																			
1	Titrisation classique		59 901	\$ 456	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 10 064	\$ 50 169	\$ 124	\$ –	\$ 1 006	\$ 7 742	\$ 12	\$ –	\$ 58	\$ 619	\$ 1	\$ –
2	dont la titrisation		59 901	456	–	–	–	10 064	50 169	124	–	1 006	7 742	12	–	58	619	1	–
3	dont le produit sous-jacent est de détail		31 242	456	–	–	–	10 064	21 634	–	–	1 006	2 282	–	–	58	182	–	–
4	dont le produit sous-jacent est de gros		28 659	–	–	–	–	–	28 535	124	–	–	5 460	12	–	–	437	1	–
5	dont la retitrisation		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
6	dont les titres sous-jacents sont de premier rang		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7	dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Total		59 901	\$ 456	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 10 064	\$ 50 169	\$ 124	\$ –	\$ 1 006	\$ 7 742	\$ 12	\$ –	\$ 58	\$ 619	\$ 1	\$ –

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.
² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée : paramètres réels et estimés

(En pourcentage) À la date du bilan		N° de ligne		2022 T4								2022 T3																																							
				PD moyenne estimée ^{1, 2}								Taux de défaillance réel ²								PCD moyenne estimée ³								PCD réelle ⁴								ECD moyenne estimée								ECD réelle ⁵							
Expositions de détail ⁶																																																			
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – non assurées				1	0,30	%	0,39	%	28,70	%	5,04	%	95,17	%	92,72	%	0,30	%	0,32	%	29,34	%	6,12	%	95,03	%	92,33	%																							
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées ⁷				2	0,25		0,17		s. o.		s. o.		97,37		94,68		0,27		0,17		s. o.		97,61		95,13																										
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles				3	1,47		1,20		90,91		84,08		94,62		85,90		1,37		1,25		89,75		85,51		92,78		85,69																								
Autres expositions aux produits de détail				4	1,76		1,21		56,19		42,76		98,97		95,77		1,88		1,16		53,11		42,79		98,95		95,63																								
Expositions autres que de détail																																																			
Entreprises				5	1,75		0,27		21,84		20,74		90,46		85,19		1,77		0,26		22,04		16,56		90,64		87,75																								
Emprunteurs souverains				6	0,26		–		7,44		s. o.		99,83		s. o.		0,21		–		7,76		s. o.		99,80		s. o.																								
Banques				7	0,19		–		18,56		s. o.		96,59		s. o.		0,19		–		18,40		s. o.		96,88		s. o.																								

		2022 T2											2022 T1												
		PD moyenne estimée ^{1, 2}	Taux de défaillance réel ²		PCD moyenne estimée ³		PCD réelle ⁴		ECD moyenne estimée		ECD réelle ⁵		PD moyenne estimée ^{1, 2}	Taux de défaillance réel ²		PCD moyenne estimée ³		PCD réelle ⁴		ECD moyenne estimée		ECD réelle ⁵			
Expositions de détail ⁶																									
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – non assurées	8	0,33	%	0,29	%	29,74	%	6,13	%	95,57	%	92,74	%	0,38	%	0,50	%	29,60	%	7,11	%	96,17	%	94,18	%
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées ⁷	9	0,30		0,17		s. o.		s. o.		97,78		95,60		0,31		0,18		s. o.		s. o.		98,52		96,88	
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	10	1,51		1,26		89,44		83,34		94,33		85,91		1,62		1,38		89,40		83,81		94,22		86,48	
Autres expositions aux produits de détail	11	2,18		1,18		52,02		42,49		99,18		96,13		2,46		1,32		50,81		43,39		99,19		96,24	
Expositions autres que de détail																									
Entreprises	12	1,77		0,30		21,30		16,73		90,72		60,89		1,72		0,33		20,83		21,20		90,80		54,83	
Emprunteurs souverains	13	0,21		–		7,97		s. o.		99,82		s. o.		0,26		–		7,99		s. o.		99,83		s. o.	
Banques	14	0,19		–		17,47		s. o.		97,05		s. o.		0,18		–		18,61		s. o.		96,91		s. o.	

		2021 T4											
		PD moyenne estimée ^{1, 2}	Taux de défaillance réel ²		PCD moyenne estimée ³		PCD réelle ⁴		ECD moyenne estimée		ECD réelle ⁵		
Expositions de détail ⁶													
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – non assurées	15	0,29	%	0,26	%	26,41	%	7,97	%	95,96	%	96,25	%
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées ⁷	16	0,29		0,21		s. o.		s. o.		98,36		97,04	
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	17	1,37		1,33		89,81		84,44		91,78		88,59	
Autres expositions aux produits de détail	18	1,85		1,67		49,78		44,66		98,82		91,80	
Expositions autres que de détail													
Entreprises	19	1,69		0,40		20,60		26,72		84,40		52,38	
Emprunteurs souverains	20	0,17		—		8,93		s. o.		99,86		s. o.	
Banques	21	0,18		—		18,93		s. o.		88,54		s. o.	

¹ La PD estimée reflète tout le cycle d'un an et est fondée sur la situation économique à long terme.

² La PD moyenne estimée et le taux de défaillance réel sont pondérés en fonction du compte.

³ La PCD estimée reflète les estimations de pertes pour l'ensemble du portefeuille dans un scénario de sévère ralentissement économique.

⁴ Représente la PCD moyenne du portefeuille d'actifs dépréciés au cours des 12 derniers mois.

⁵ Représente les défaillances réelles au cours des douze derniers mois.

⁶ À partir du premier trimestre de l'exercice 2022, les résultats des expositions de détail et autres que de détail sont présentés de sorte à respecter les exigences de présentation révisées relatives aux contrôles ex-post du BSIF.

⁷ La PCD pour le portefeuille des expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées est s. o. en raison de l'incidence de l'ARC par des entités soutenues par un gouvernement.

NI – Contrôle ex-post de la probabilité de défaillance par portefeuille (PD) – expositions autres que de détail (RC9)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

		2022							
		T4							
	ligne			Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	Nombre de débiteurs ²		Débiteurs en défaut au cours de l'exercice ³	Dont : nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'exercice	Taux de défaut annuel historique moyen
		Fourchette de PD	Notation externe équivalente ¹		Fin du trimestre précédent	Fin de l'exercice			
Entreprises				PD moyenne pondérée					
	Canada ⁴								
	1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	0,08 %	0,11 %	5 491	6 780	3	0,01 %
	2	De 0,15 à <0,25	BB+	0,20	0,20	1 998	2 419	1	0,04
	3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	0,36	0,35	6 924	7 517	5	0,05
	4	De 0,50 à <0,75	B+	0,68	0,68	2 444	2 214	–	0,10
	5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	1,61	1,71	12 272	11 126	29	0,40
	6	De 2,50 à <10,00	CCC+	9,01	9,01	384	307	11	2,39
États-Unis									
	7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	21,95	23,76	680	672	59	7,36
	8	Total		0,87	1,54	29 484	30 239	108	0,34
	9	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	0,05	0,07	470	486	–	–
	10	De 0,15 à <0,25	s. o.	s. o.	s. o.	166	–	–	–
	11	De 0,25 à <0,50	BBB+	0,29	0,29	163	222	–	–
	12	De 0,50 à <0,75	De BBB à BBB-	0,71	0,73	1 303	4 572	1	0,02
	13	De 0,75 à <2,50	De BB+ à B	1,27	1,40	10 835	6 841	1	0,12
Emprunteurs souverains									
	14	De 2,50 à <10,00	B-	4,70	4,70	1 978	1 483	3	0,25
	15	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	29,92	31,73	816	590	36	8,61
	16	Total		2,46	3,31	15 558	14 355	41	0,43
	17	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	0,01	0,01	1 074	1 052	–	–
	18	De 0,15 à <0,25	BB+	0,20	0,20	1	1	–	–
	19	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	–	–	–	–	–	–
	20	De 0,50 à <0,75	B+	–	–	–	–	–	–
Banques									
	21	De 0,75 à <2,50	De B à B-	2,14	2,14	3	1	–	–
	22	De 2,50 à <10,00	CCC+	4,70	4,70	1	1	–	–
	23	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	–	–	–	–	–	–
	24	Total		0,01	0,02	1 079	1 055	–	–
	25	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	0,04	0,06	1 074	1 015	–	–
	26	De 0,15 à <0,25	De BB+	0,20	0,20	9	42	–	–
	27	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	0,31	0,31	55	21	–	–
	28	De 0,50 à <0,75	B+	0,72	0,71	38	34	–	–
	29	De 0,75 à <2,50	De B à B-	1,38	1,72	38	19	–	–
	30	De 2,50 à <10,00	CCC+	4,70	4,70	3	3	–	–
	31	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	40,63	44,23	2	2	–	–
	32	Total		0,18 %	0,31 %	1 205	1 131	–	– %

¹ Représente la notation externe équivalente à la fin de l'exercice précédent.

² Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

³ La Banque définit une défaillance comme étant un retard de 90 jours et plus pour la plupart des produits de détail et une NRE de 9 pour les expositions autres que de détail.

⁴ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Contrôle ex-post de la probabilité de défaillance par portefeuille (PD) – expositions de détail (RC9)

		2022							
		T4							

¹ La Banque définit une défaillance comme étant un retard de 90 jours et plus pour la plupart des produits de détail et une NRE de 9 pour les expositions autres que de détail.

² Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

Actifs pondérés en fonction des risques

Approches utilisées par la Banque pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques :

Pour le risque de crédit

Approche standard (AS)

Approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée)

Pour le risque opérationnel

Approche standard

Pour le risque de marché

Approche standard

Approche des modèles internes (AMI)

Terminologie du risque de crédit

Expositions brutes au risque de crédit

Catégories de contreparties / catégories d'expositions :

Expositions aux produits de détail

Expositions garanties par l'immobilier résidentiel
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles
Autres expositions aux produits de détail

Expositions aux produits autres que de détail

Entreprises
Emprunteurs souverains
Banques

Catégories d'expositions :

Montant utilisé
Montant non utilisé (engagement)
Transactions assimilables aux pensions
Dérivés négociés hors Bourse
Divers – hors bilan

Paramètres du risque de crédit selon

l'approche NI avancée :

Probabilité de défaillance (PD)
Exposition en cas de défaillance (ECD)
Perte en cas de défaillance (PCD)

Rajustement de la valeur du crédit (RVC)

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Rendement des actifs pondérés en fonction des risques

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Réserve de fonds propres anticyclique

- Aux fins du calcul des ratios des fonds propres à l'égard du risque, le total des actifs pondérés en fonction des risques de crédit, opérationnel et de marché est calculé au moyen des approches décrites ci-dessous.

- Selon cette approche, les banques appliquent aux risques un facteur standard de pondération, comme prescrit par l'autorité de réglementation, afin de calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. Les facteurs standard de pondération reposent sur des notations de crédit externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs liés aux risques, notamment les expositions à la catégorie d'actifs et les garanties.
- Selon cette approche, les banques se fondent sur leur propre expérience en matière de PD, de PCD et d'ECD ainsi que sur d'autres hypothèses de risque clés pour calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. L'utilisation de l'approche NI avancée est conditionnelle à l'approbation des organismes de surveillance.

- Selon cette approche, les banques appliquent des coefficients prescrits au résultat annuel brut moyen des trois derniers exercices de chacune des huit branches d'activité représentant les différentes activités de l'institution (p. ex., financement d'entreprises, banque de détail et gestion de placements).

- Selon cette approche, les banques se fondent sur les exigences de fonds propres standardisées prescrites par l'autorité de réglementation afin de calculer les composantes de risque général et de risque spécifique relatives au risque de marché.
- Selon cette approche, les banques se fondent sur leurs propres modèles internes de gestion des risques pour calculer les risques spécifiques et les risques généraux de marché.

- Le montant total auquel la Banque est exposée au moment de la défaillance, mesuré avant les provisions relatives à des contreparties particulières ou les radiations. Les expositions comprennent celles selon l'approche standard et selon l'approche NI avancée au risque de crédit.

- Comprend les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires consentis aux particuliers.
- Comprend les cartes de crédit, les lignes de crédit non garanties et les produits de protection de découvert consentis aux particuliers (selon l'approche standard pour le risque de crédit, les expositions aux cartes de crédit sont incluses dans la catégorie «Autres expositions aux produits de détail»).
- Comprend tous les autres prêts (p. ex., les prêts aux particuliers, les lignes de crédit pour étudiants et les prêts aux petites entreprises) consentis aux particuliers et aux petites entreprises.

- Comprend les expositions aux grandes entreprises, aux partenariats ou aux entreprises individuelles.
- Comprend les expositions aux gouvernements centraux, aux banques centrales, aux banques multilatérales de développement et à certaines entités du secteur public.
- Comprend les expositions aux institutions de dépôt, aux maisons de courtage en valeurs mobilières et à certaines entités du secteur public.

- Le montant des fonds avancés à un emprunteur.
- La différence entre le montant autorisé et le montant utilisé (par exemple, la partie inutilisée d'une ligne de crédit / facilité de crédit avec engagement).
- Ententes visant la mise en pension et la prise en pension de titres, ainsi que les prêts et emprunts de valeurs mobilières.
- Contrats dérivés négociés en privé, qui ne sont pas négociés par l'intermédiaire de Bourses.
- Ensemble des arrangements hors bilan autres que les dérivés et les engagements non utilisés (p. ex., lettres de crédit, lettres de garantie).

- La probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de faire les remboursements prévus sur une période de un an.
- Le montant total auquel la Banque est exposée au moment de la défaillance.
- Le montant de la perte découlant du manquement de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD.

- Le RVC représente une exigence de fonds propres qui mesure le risque de crédit attribuable à la défaillance des contreparties à des dérivés. Cette exigence oblige les banques à établir une structure de fonds pour capitaliser les variations possibles des primes de risque des contreparties pour les portefeuilles de dérivés.

- Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires représentent une mesure principale des fonds propres du dispositif réglementaire de Bâle III, composée principalement des actions ordinaires, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global. Les déductions réglementaires effectuées pour mesurer les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent le goodwill et les immobilisations incorporelles, les participations non consolidées dans des entités de services bancaires, de services financiers ou d'assurances, les actifs d'impôt différé, les actifs de régimes de retraite à prestations déterminées et les déficits de provisionnement.

- Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires constitue la principale mesure d'adéquation des fonds propres de Bâle III et correspond aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires divisés par les actifs pondérés en fonction des risques.

- Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques.

- Le ratio de liquidité à court terme est obtenu en divisant le total de l'encours d'actifs liquides de haute qualité non grevés par les sorties de fonds prévues en contexte de crise pour les 30 prochains jours.

- La réserve de fonds propres anticyclique est une extension de la réserve de conservation des fonds propres qui tient compte du contexte macrofinancier dans lequel les banques exercent leurs activités et vise à protéger le secteur bancaire contre des pertes potentielles futures en période de croissance excessive du crédit associée à une accumulation de risques à l'échelle du système. La réserve de fonds propres anticyclique de la Banque représentera une moyenne pondérée des réserves déployées dans les territoires où la Banque compte une exposition au risque de crédit du secteur privé.

Acronyme	Définition	Acronyme	Définition
AEI	Approche fondée sur les évaluation internes	IFRS	Normes internationales d'information financière
ARC	Atténuation du risque de crédit	LCD	Ligne de crédit domiciliaire
ASC	Annexe de soutien au crédit	MMI	Méthode des modèles internes
AS-RCC	Approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie	Négl.	Négligeable
BISI	Banque d'importance systémique intérieure	NHB	Négocié hors Bourse
BISM	Banque d'importance systémique mondiale	NI	Notations internes
BSIF	Bureau du surintendant des institutions financières (Canada)	RCC	Risque de crédit de contrepartie
CAERG	Cumul des autres éléments du résultat global	s. o.	Sans objet
CBCB	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire	SCHL	Société canadienne d'hypothèque et de logement
CCA	Contrepartie centrale admissible	SEC-ERBA	Approche de la titrisation fondée sur les notations externes
CSF	Conseil de stabilité financière	SEC-IRBA	Approche de la titrisation fondée sur les notations internes
CTT	Cession temporaire de titres	SEC-SA	Approche standard de la titrisation
EPF	Exposition potentielle future	TLAC	Capacité totale d'absorption des pertes
FCEC	Facteur de conversion en équivalent-crédit	VaR	Valeur à risque
FPUNV	Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité		